

DEFIS ET ENJEUX DES PARTIS POLITIQUES AU MALI



Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bamako – Mali

Email : info@fes-mali.org

www.fes-mali.org

Tél. : 20 22 44 24 / Fax : 20 22 91 16

Responsable : Christian Klatt

Coordination : Abdourhamane Dicko, Gaoussou Dagnoko

L'utilisation commerciale des ouvrages publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

« Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

Cette publication est une mise à jour par Dr. Abdoul Sogodogo, la première version a été écrite par Pr. Mohamed Traoré en 2018

ISSN : 978-99952-75-08-2

Sommaire

INTRODUCTION

I.	Méthodologie	5
II.	Bref historique des partis politiques sous les régimes monolithiques	6
2.1	Du mimétisme institutionnel au monolithisme de fait	6
2.2	Du syncrétisme politique au monopartisme constitutionnel	7
III.	L'ère du multipartisme : ombres et lumières des partis politiques	9
3.1	Un changement paradigmatique inédit	9
3.2	Des partis politiques pléthoriques, très peu idéologisés et de faible capacité programmatique	12
3.3	Les stigmates du monolithisme, une certaine culture politique paroissiale et un déficit démocratique général	14
3.4	Une organisation et un fonctionnement quasi défailants	18
3.5	La pratique électorale des partis et les messages amphigouriques	18
3.6.	Le déficit de formation politique et l'évanescence des idéologies	22
3.7.	La problématique des résultats des élections	22
3.8.	Des partis politiques maliens à l'image bien écornée	25
IV.	Recommandations d'actions	27

INTRODUCTION

La Constitution du 22 septembre 1960, fondant le Mali indépendant avait prévu en son article 3 le multipartisme. En effet, à cette date, la jeune République comptait plusieurs partis politiques dont le principal était l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA). Ce multipartisme était lié à un certain mimétisme ayant conduit à reproduire la quasi-totalité des dispositions de la Constitution du 4 octobre 1958 de la France ; c'est à dire celle de la cinquième République française.

Du multipartisme formel, le régime s'est mué en monolithisme de fait. Dès le départ, il y avait un paradoxe entre le multipartisme et le régime « d'option socialiste » que les nouvelles autorités avaient adopté. En effet, alors que les démocraties libérales ont comme socle, la démocratie plurielle, le régime dont l'USRDA d'inspiration marxiste (proche de l'ex URSS et de la Chine populaire qui sont des régimes de parti unique : parti du prolétariat) avait une idéologie qui ne pouvait s'accommoder du pluralisme politique.

C'est la raison pour laquelle, dans sa pratique institutionnelle le régime de l'USRDA n'avait fait aucune place pour les autres partis politiques, bien au contraire, il a tout fait pour étouffer les autres : interdictions de manifester, arrestations arbitraires, notamment, à la suite des événements de juillet 1962 lors de la création du franc malien. C'est dans ce cadre, que les leaders du principal challenger de l'USRDA qui est le PSP et le leader des commerçants, ont été arrêtés en juillet 1962 et envoyés dans les bagnes du Nord. Donc, le régime s'est mué en régime monolithique de fait.

Le régime a changé encore de nature avec l'avènement de la junte militaire, qui a fait irruption sur la scène politique malienne. En effet, lorsque les militaires ont pris le pouvoir, à la suite du coup d'Etat du 19 novembre 1968, l'enjeu majeur était de mettre fin au pluralisme formel du régime du Président Modibo KEITA et d'en finir définitivement, avec l'option socialiste. Ainsi, les

Institutions de la République ont été dissoutes, ou suspendues, y compris la Constitution du 22 septembre 1960.

L'espoir d'un véritable multipartisme est né avec la Révolution du 26 mars 1991. Depuis cette date, les démocrates maliens qui ont combattu les régimes monolithiques ont fait adopter une constitution, par référendum le 12 janvier 1992. Toutes les dispositions favorables à un régime démocratique y sont mentionnées, du préambule jusqu'au corpus de la loi fondamentale sur les 122 articles : multipartisme, élections libres, séparation des pouvoirs, institutions judiciaires fortes, droits fondamentaux garantis, mode de contrôle de l'exécutif, etc.

Dans cette dynamique, c'est le multipartisme qui garantit la démocratie, dont les principaux acteurs sont les partis politiques. En effet, l'article 28 de la Loi fondamentale stipule que : « les partis concourent à l'expression du suffrage, ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la loi. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale et la laïcité de l'Etat. »

Afin de protéger et conforter les partis politiques, le législateur leur a accordé un statut juridique, par une charte des partis politiques. La charte des partis politiques a été établie par une ordonnance du Comité de Transition pour la Salut du Peuple (CTSP) le 10 octobre 1991. Elle se définit comme « un ensemble de principes qui régit la vie des partis » et a pour objet « de codifier leurs règles de formation, de fonctionnement et de financement ».

Selon cette charte, les partis politiques sont des « organisations de citoyens réunis par une communauté d'idées et de sentiments, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques » ; ils ont « vocation à mobiliser et éduquer leurs adhérents, à participer à la formation

¹ Selon le doyen Amadou Seydou Traoré, acteur et grand témoin de l'histoire politique du Mali, le PSP avait rejoint l'US-RDA par une lettre datée du 24 mars 1959 et publiée dans L'Essor du 19 septembre 1959, signée par son président Hamadoun Dicko. Cette adhésion au parti avait fait l'objet, le 24 mars 1959, d'une décision de la conférence des délégués fédéraliste du PSP.

² Il s'agit des leaders politiques Fily Dabo SISSOKO, Hamadoun DICKO et du leader des commerçants Kassoum Maraba TOURE, arrêtés à la suite de la création du franc malien et des manifestations contre cette création en juillet 1962.

de l'opinion, à concourir à l'expression du suffrage et à encadrer des élus ».

Certes, les partis se forment et exercent leur activité librement, mais la charte édicte des interdits ; ainsi « ils ne doivent pas porter atteinte à la sécurité et à l'ordre public, ainsi qu'aux droits et aux libertés individuels et collectifs » ; il leur est interdit de créer des « organisations à caractère militaire ou paramilitaire » ou fondées sur des bases, ethnique, religieuse, linguistique, régionaliste, sexiste ou professionnelle ; Ils ne peuvent « porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine de l'État ».

Des modifications à cette charte sont apportées par une loi du 7 juillet 2000 et par une loi du 18 août 2005, notamment pour prendre en compte les droits de l'opposition.

Avec l'adoption de la constitution de 1992, les cycles électoraux ont été tenus : 1992, 1997, 2002, 2007, 2013 et 2018. Exceptée l'année 2012 qui a connu une crise fondamentale, les autres cycles ont été normaux.

Afin de bien appréhender toute la quintessence de notre étude, les points suivants ont été mis en exergue, la méthodologie (I), Brève historique des partis politiques sous les régimes monolithiques (II), L'ère du multipartisme : ombres et lumières des partis politiques (III), les recommandations pour accompagner les partis politiques (IV).

I. Méthodologie

Au regard de la place et du rôle des partis politiques dans le dispositif institutionnel et démocratique, il s'est avéré nécessaire de mener cette étude afin de comprendre les raisons profondes, de la pléthore des partis, du désamour apparent à leur égard, de les examiner sous l'angle de leurs projets politiques et idéologiques, des stigmates du monolithisme politique, essayer de comprendre les alliances et les clivages ; il a été aussi, analyser les causes du déclin du militantisme, de l'abandon de l'espace public électoral et de la gestion des collectivités territoriales, de la transhumance politique, des alliances et des ruptures incongrues, etc.

Car l'une des conséquences regrettables est le peu de légitimité des Institutions : Assemblée nationale, Présidence de la République, divers conseils élus, etc. Ces conséquences conduisent à défier

permanemment les institutions de la République et fragiliser la démocratie.

C'est dans ce cadre que l'étude, a été menée depuis plusieurs semaines. Elle a consisté à adresser un questionnaire aux partis politiques, notamment ceux présents à l'Assemblée Nationale, mais pas seulement.

Dans ce cadre, l'une des difficultés a été le peu de réactivité, de certains partis politiques. Mais d'autres ont réagi. Des responsables de partis ont répondu aux questionnaires et d'autres à travers des interviews téléphoniques.

Ainsi, les partis entendu ou qui ont répondu aux questionnaires sont : le Rassemblement Pour le Mali (RPM), l'Union pour la République et la Démocratie (URD), l'Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (Adéma-PASJ), le Rassemblement pour Développement du Mali (RpDM), Yélema, Union pour la Démocratie et le Développement (UDD), Alliance pour la Solidarité au Mali-Converge des Forces Patriotiques (ASMA-CFP), Parti pour le Renouveau des Valeurs au Mali (PRVM), Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI) et le Parti pour l'Éducation, la Culture et la Santé au Mali (PECSAM).

Concernant la documentation, des ouvrages généraux et spécialisés ont été consultés sur les partis politiques en général et les partis politiques maliens en particulier : Documents de sciences politiques, de droit constitutionnel, de sociologie politique et électorale etc. Ensuite ceux écrits par des maliens sur des processus politiques exogènes.

L'une des sources les plus importantes qui a été exploitée fut l'exploitation des médias écrits, audio et audiovisuels, afin de nous enquêter des messages des acteurs, de leurs comportements, souvent leurs messages et alliances paradoxaux, voire contre nature, selon certains acteurs ou observateurs. Ainsi, de larges et pertinentes informations ont été exploitées.

C'est après avoir difficilement recueilli, compilé toutes ces sources documentaires, consulté les médias, suivis et écouté ces différents responsables et personnalités des partis politiques, interviewé des personnes ressources, qu'il a été procédé au dépouillement, à l'analyse exhaustifs et pertinents, afin d'identifier les enjeux et défis des partis politiques et rédigé ce rapport.

II. Bref historique des partis politiques sous les régimes monolithiques

Les premiers partis politiques naissent au Mali après la première guerre mondiale, en 1946. Le Parti Démocratique Soudanais est créé le 6 janvier 1946. Le Bloc Démocratique Soudanais a vu le jour le 26 du même mois. Le 13 février 1946 est né le Parti Progressiste Soudanais (PSP). Quant au Parti Démocratique Soudanais, il a fait une fusion avec le Bloc Démocratique Soudanais pour donner naissance à la section Soudanaise de l'Union Soudanaise du Rassemblement africain ; celui-ci, venait de boucler son congrès constitutif la veille, à Bamako. Ce parti était apparenté avec le Parti Communiste Français (PCF) jusqu'en 1953 et en porte les stigmates du monolithisme communiste.

A l'indépendance, il y avait une bipolarisation de la vie politique autour de l'US-RDA et le PSP.

Le premier était le parti largement majoritaire à l'indépendance, d'ailleurs, il faut noter que l'un des enjeux de la création du RDA était de défendre les couches populaires, c'est-à-dire les travailleurs, et le second était de lutter, de combattre le régime colonial pour accéder à l'indépendance.

Si l'on devait faire une typologie des ces deux partis politiques selon les critères classiques, l'US-RDA serait un parti de masse.

Alors que, l'enjeu pour le PSP était de continuer avec le régime colonial en attendant que l'on puisse avoir la « capacité d'accéder » à l'indépendance. C'est la raison pour laquelle, il avait la faveur des chefs traditionnels, les chefferies de cantons, les commerçants et la « petite élite intellectuelle », bref la bourgeoisie compradore. Pour ce qui est de la typologie, ce parti serait proche d'un parti de cadre.

A partir de 1962, suite aux événements de juillet relatifs aux manifestations antigouvernementales

contre la création de la monnaie « le franc malien » et les arrestations qui s'en sont suivies, on peut dire que l'arrêt de mort de l'opposition politiques était signé ; ce d'autant plus que, ses trois leaders sont morts dans les geôles du régime d'option socialiste du Président Modibo KEITA, en 1964 à Taoudéni dans l'extrême nord du Mali.

2.1 Du mimétisme institutionnel au monolithisme de fait

A l'instar de la quasi-totalité des Etats africains, ayant accédé à l'indépendance, le Mali a choisi le régime parlementaire à l'image de celle de la Constitution du 4 octobre 1958 de la France. Le mimétisme a atteint son paroxysme, car les mêmes institutions et les mécanismes de dévolution des pouvoirs, voire les types de pouvoirs, étaient bien similaires.

Mais, dès le départ, il y avait un paradoxe entre le multipartisme et le régime d'option socialiste que les nouvelles autorités avaient adopté. En effet, alors que les démocraties libérales ont comme socle la démocratie plurielle, le régime dont l'USRDA d'inspiration marxiste (proche de l'ex URSS et de la Chine populaire) avait une idéologie qui ne pouvait s'accommoder du pluralisme politique. Il y avait comme une « tare congénitale du monolithisme communiste ».

Les enjeux du régime d'option socialiste étaient de bâtir une société socialiste, en réduisant au minimum les capacités des classes commerçantes et l'intelligentsia politique. Pour ce faire, la structure même de l'économie et des finances devait changée radicalement. Cela ne pouvait se faire, sans mettre en cause les intérêts vitaux desdites classes sociales.

Les défis dès lors étaient énormes, car il fallait changer de partenariat, au plan international, mais aussi museler, d'une manière ou d'une autre, les thuriféraires de l'économie libérale. Il fallait convaincre que tous ceux qui n'adhéraient pas à

³La typologie des partis politiques selon Maurice DUVERGER dans son ouvrage culte « Les partis politiques », 1951, Paris.

⁴Op.cit., Maurice DUVERGER, les partis politiques.

l'idéologie socialiste sont des ennemis du pays. Cela a été proféré, de manière quasi militaire avec des slogans des brigades de vigilance, une propagande à la « soviétique » ; les forces centripètes ont eu raison de ce régime.

Donc, dans la pratique institutionnelle le régime de l'USRDA n'a fait aucune place pour les autres partis politiques, bien au contraire, il a tout fait pour étouffer les autres : interdiction de manifester, arrestations arbitraires, notamment.

2.2 Du syncrétisme politique au monopartisme constitutionnel

Le coup d'État contre le président ghanéen Nkrumah (25 février 1966) qui a aussitôt été condamné par le gouvernement malien, a provoqué une certaine méfiance du régime socialiste de Modibo Keita vis-à-vis de l'armée et conduit au renforcement des milices de défense du Parti. En effet, lors de la réunion d'une conférence des cadres du Parti, la création d'un Comité national de défense de la révolution a été décidée. Ils ont réorganisé les Brigades de vigilance créées par le VI^{ème} congrès de l'USRDA en 1962 pour renforcer l'action des services publics et la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Dès lors, l'armée s'est sentie atteinte dans sa dignité pour plusieurs raisons : d'une part, la compétition des milices et les vexations subies par ses chefs et, d'autre part, parce que les dirigeants du parti avaient envoyé des contingents dans l'Office du Niger pour la récolte du riz. Par ailleurs, le pays traversait un malaise social et une crise économique grave notamment le mauvais ravitaillement des magasins en denrées de première nécessité, la mauvaise gouvernance et la corruption contre laquelle le régime avait lancé des opérations spectaculaires. Les militaires vont alors profiter du grave mécontentement populaire pour s'emparer du pouvoir.

Lorsque les militaires prennent le pouvoir, à la suite

du coup d'État du 19 novembre 1968, l'enjeu premier était de mettre fin au régime d'option socialiste de Modibo KEITA ; ainsi, toutes les Institutions ont-elles été dissoutes, y compris la Constitution. Il était clair pour les militaires, qu'il s'agissait, bel et bien, d'en finir avec l'article 3 de la Constitution du 22 septembre 1960 qui stipulait le multipartisme. La constitution fut suspendue le 6 décembre 1968, et les partis politiques furent interdits.

Mais, avant la Constitution de juin 1974, pour gérer les affaires publiques, le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), avait institué l'Acte fondamental N° 1 du 28 novembre 1968 qui régissait les pouvoirs publics, notamment en donnant la quasi-totalité des pouvoirs exécutif et législatif au CMLN. Il y avait déjà là, les prémices de la construction d'une nouvelle forme de monolithisme général (politique, social, syndical, etc.)

Le nouvel enjeu pour les militaires, était d'interdire le multipartisme, car il faut « réunir toutes les forces vives du Mali pour un sursaut national » garant du développement. C'est la raison de l'organisation, puis l'adoption par référendum, de la Constitution du 2 juin 1974 ; elle a été adoptée par 99,71 % des voix ; Mais l'opposition, dans la clandestinité, a jugé que ce référendum était une « farce ».

Lors de la campagne référendaire, plusieurs responsables de l'opposition ont été mis aux arrêts, notamment Victor SY, Mohamédoun DICKO, Bakary TRAORE Pionnier, Jean Etienne DIENDERE, Dioncounda TRAORE, Mamadou Lamine TRAORE, etc.

Le caractère syncrétique des nouvelles institutions est dû aux choix de rester dans la « démocratie », avec des libertés garanties dans la Constitution, avec des Institutions comme le Président de la République, un Gouvernement, une Assemblée nationale, un pouvoir judiciaire, etc. Mais, ils ont aussi adopté des institutions relevant des régimes monolithiques, voire dictatoriaux, à l'instar des dictatures socialistes.

⁵ Selon le doyen Amadou Seydou Traoré, acteur et grand témoin de l'histoire politique du Mali, le PSP avait rejoint l'US-RDA par une lettre datée du 24 mars 1959 et publiée dans L'Essor du 19 septembre 1959, signée par son président Hamadoun Dicko. Cette adhésion au parti avait fait l'objet, le 24 mars 1959, d'une décision de la conférence des délégués fédéraliste du PSP.

⁶ L'opération Taxi entre autres qui consista à saisir tous les taxis appartenant aux fonctionnaires de l'État

⁷ Alors que la quasi-totalité des auteurs qualifient les États de l'Est de démocraties socialistes, c'est Maurice Duverger dans son ouvrage « droit constitutionnel et Institutions politiques qui les traite de dictatures socialistes.

Dans ce genre de régime syncrétique, il y a un mélange d'institutions du monde libre et d'institutions des « dictatures socialistes », voire des mécanismes juridico – politiques : par exemple la candidature à l'élection ne concerne que les responsables du parti unique, tel que le Secrétaire général du parti UDPM, pour être candidat à la Présidence de la République du Mali.

Ce système de parti unique me semble par nature une entorse à la démocratie, car le pluralisme politique est comme un principe démocratique universellement consacré. Ce principe suppose la libre compétition entre les partis politiques pour les fonctions politiques. À cet effet, les élections devaient prévoir la réelle possibilité de la défaite du parti au pouvoir.

Il ne s'agit pas pour le parti au pouvoir d'organiser des élections seulement parce qu'il n'y avait aucune chance réaliste d'une défaite. Le modèle d'élection du régime Moussa Traoré et même de Modibo Keita et ne peuvent garantir la démocratie, puisque la participation libre des partis est confisquée au profit d'un seul établit de fait (USRDA), surtout, ils ne donnent lieu ni à un débat idéologique ni une réelle alternance politique. Dès lors, on peut affirmer qu'on est en présence d'une conception minimaliste de la démocratie.

Aucune activité partisane n'était tolérée. Beaucoup d'opposants ont été arrêtés, détenus et souvent assassinés dans les geôles. Toutes les libertés ont été confisquées, au nom du parti unique constitutionnel. Les médias étaient, ou bien censurés, ou bien, complètement muselés. Les organisations de jeunes, de femmes et les syndicats placées sous la férule du parti unique « démocratique » ; On organise même des « élections-ratification », selon Jean François BAYARD.

Conformément à sa Constitution du 2 juin 1974, le 30 Mars 1976, les militaires ont créé le parti unique dénommé « Union Démocratique du Peuple Malien » en abrégé UDPM.

Ainsi, le 19 juin 1979, le colonel Moussa Traoré, seul candidat à l'élection présidentielle a été élu ; ensuite, 82 membres de l'UDPM ont été élus députés. Il y a eu second mandat à partir de 1985 pour six ans.

Les partis politiques de l'opposition politique, en réaction, s'organisaient aussi bien au Mali qu'à l'extérieur ; en particulier en France et au Sénégal. Un important défi est lancé par le PMDR, lors de sa conférence de 1979, dans la ville sainte de Tombouctou en interpellant l'ensemble des démocrates et patriotes Maliennes et Maliens, à « s'unir pour combattre le régime de Moussa Traoré ».

Des échanges fructueux entre les organisations ont pu aboutir à la création des fronts suivants le Front Démocratique des Patriotes Maliens est créé en 1984, deux ans après, c'est le Front National Démocratique Populaire (FNDP) composé d'abord, du PMT, du PMDR, et du PDPM. Trois ans après, l'US-RDA les a, rejoint, dans le combat contre le parti unique dictatorial.

Pour pallier à interdiction des partis politiques, les responsables du Mouvement démocratique ont trouvé le « subterfuge » de créer de nombreuses associations, dont l'Association des Jeunes pour la Démocratie, née le 15 octobre 1990 ; le Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID), créé le 18 octobre 1990. Le 25 octobre 1990, l'Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA), est créée. Présidée, par Abderrahmane Baba Touré, elle regroupait des militants des plusieurs partis clandestins (US-RDA, PMDR, PMT, FDPM) opposés au régime mono partisan.

Pour tous ces militants dans la clandestinité, l'enjeu majeur était de combattre le monolithisme, afin de libérer le peuple Malien de la tyrannie et de parvenir à une nouvelle ère de démocratie multi partisane.

Pour parvenir à cet enjeu majeur, les défis étaient nombreux, parmi lesquels comment s'organiser dans le cadre d'une dictature ? Comment « médiatiser des actions même, si elles sont clandestines » ?

⁸ Le multipartisme était consacré par la constitution, mais les forces d'opposition ne bénéficiaient d'aucune représentation institutionnelle.

⁹ Przeworski, Adam. « Minimalist conception of democracy: a defense. » *Democracy's value* 23 (1999): 12-17.

¹⁰ Jean François BAYARD, « Aux urnes l'Afrique ! ». C'est un politologue français, directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS, dont la spécialité est la sociologie historique comparée de l'État.

Comment convaincre les populations de la noblesse de la cause qui est celle du Mali ? Comment éviter les sbires du potentat ? Etc. Ce sont là, les quelques questionnements qui taraudaient l'esprit des démocrates clandestins, à la veille des événements du 26 mars 1991.

Dans la clandestinité des partis ont combattu le régime militaro-civil de Moussa TRAORE : le PMT, le Parti malien pour la démocratie et la révolution (PMDR) et le Comité de défense des libertés démocratiques au Mali (CDLDM).

Plus tard, ce sont tous les protagonistes de la lutte pour la démocratie fondée sur le multipartisme qui ont fédéré leurs efforts et stratégies pour combattre et battre l'hydre de l'UDPM. Il s'agit des fronts syndicats, des fronts politiques et associatifs ; notamment, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui dès 1990, a, lors de son conseil central extraordinaire fait la déclaration « fracassante » suivante: « Considérant que le parti unique constitutionnel et institutionnel ne répond plus aux aspirations démocratiques du peuple malien ; [...] le conseil central extraordinaire rejette en bloc le dirigisme politique qui entrave le développement de la démocratie au Mali [...] opte pour l'instauration du multipartisme et du pluralisme démocratique ».

De manifestations en manifestations, entre décembre 1990, les associations et les syndicats ont contribué à faire chuter le régime de parti unique. Les défis de la mobilisation ont été relevés et les manifestations ont fait sortir, en décembre dix mille personnes et vers la fin du mois de trente mille à cinquante mille citoyennes et citoyens réclamaient la démocratie sur leurs pancartes et différents slogans ; un autre défi fut celui de l'organisation unitaire des marches contre le régime. Le CNID et l'ADEMA ont été rejoints par l'Association pour la justice, la Démocratie et le Progrès (AJDP), la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD) et l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM).

Les partis politiques avec la collaboration de la société civile, sont parvenus à faire chuter le régime monolithique avec l'aide d'une frange de l'armée, le 26 mars 1991. L'armée a dû mettre fin à la barbarie qui s'abattait sur les populations aux mains nues.

III. L'ère du multipartisme : ombres et lumières des partis politiques

3.1 Un changement paradigmatique inédit

Les partis politiques n'ont pas les mêmes fonctions, selon qu'ils soient en démocratie, en régime totalitaire ou autoritaire. Au Mali, aucune formation ne s'inscrit dans la dynamique du totalitarisme.

D'une façon générale, il est convenu que les partis politiques démocratiques ont deux fonctions essentielles, qui sont les fonctions politiques, d'une part, et les fonctions sociales, d'autre part. Est-ce que ces défis sont relevés par les partis politiques maliens ?

Au Mali, les « véritables partis démocratiques » ont commencé à voir le jour avec l'avènement du multipartisme. C'est lors de la Conférence nationale du 29 juillet au 12 août 1991, que les Maliennes et les Maliens ont choisi des textes juridiques fondamentaux pour le changement paradigmatique de la gouvernance au Mali. Il s'agissait de la loi électorale abusivement appelé Code électoral, de la charte des partis politiques et de la Constitution.

L'enjeu majeur pour les partis politiques maliens, est de promouvoir et de consolider la démocratie. Et, pour cela il existe une forte unanimité au sein desdits partis. Aucun parti, fut-il de droite ou de gauche n'a jamais remis en cause les principes universels de la démocratie pluraliste.

Mais, chaque parti a, tout aussi, comme enjeu majeur, de chercher à conquérir et exercer le pouvoir

¹¹ Cette association va se muer en parti politique dans les mois suivants, sous la Présidence de Me Mountaga TALL.

¹² Le professeur Abderrahmane Baba TOURE est le premier Président de cette association, encore vivante aujourd'hui, dans le landerneau politico-social malien. Mais, le Parti politique Adéma-pasj a été créé par certains responsables issus de cette association.

¹³ Vengroff, Richard. « Governance and the transition to democracy: Political parties and the party system in Mali. » The Journal of Modern African Studies 31.4 (1993): 541-562.

politique. Rappelons qu'en plus des partis politiques, des regroupements ou mouvements et même les indépendants peuvent effectivement compétrer pour l'exercice du pouvoir politique. C'est ainsi que Amadou Toumani Touré (ATT), a été élu en 2002 et réélu en 2007 en tant que candidat indépendant avec le soutien de plusieurs partis et mouvements de soutien qui ont formé la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale.

Sous sa présidence, le pays a expérimenté un système de gestion consensuelle des affaires publiques. Ce « consensus démocratique » s'est traduit par une dégression de l'opposition politique. En effet, l'opposition était quasi-inexistence et agonisante de 2002 à 2012.

Ce « système de consensus » a désossé l'opposition politique qui a perdu sa raison d'être. Par ailleurs, les partis n'accédaient aux ressources de l'Etat que s'ils sont du côté du gouvernement. Ils se trouvaient obligés de s'allier avec la mouvance au pouvoir ou d'entrer en hibernation voire de disparaître complètement.

Pourtant, comme le souligne Vengroff, l'expérience en Afrique et ailleurs montre que la gouvernance démocratique a peu de chances de survivre sans une opposition viable en raison de son rôle crucial pour aider à établir la légitimité et la stabilité à long terme du système politique du pays. Cette absence d'une réelle opposition politique forte est l'un des facteurs qui peuvent expliquer les ruptures de démocratisation (coup d'Etat de 2012 et 2020) au Mali.

Pendant l'étude, il est apparu que les partis politiques ont presque tous identifié que l'enjeu principal des partis politiques est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique. Ainsi, pour le représentant de Yélema à l'Assemblée nationale, si l'enjeu général pour les partis politiques à travers le monde, est « la défense et la mise en application de leurs idéaux politiques, dans leurs Etats, au Mali l'enjeu principal est « la conquête du pouvoir pour

soit ».

Pour le RpDM, le RPM, l'Adéma-PASJ, l'Asma-CFP, le SADI, l'enjeu principal des partis demeure « la conquête et l'exercice du pouvoir ». Quant au PRVM et à l'URD, l'enjeu principal pour un parti politique est de, respectivement, « conquérir le pouvoir et former les militants », « conquérir le pouvoir, mais au Mali, cette conquête se passe dans la confusion totale, car les partis qui n'ont pas les mêmes valeurs et idéologie s'unissent pour aller conquérir le pouvoir. »

Il est nécessaire de rappeler que c'est la Constitution adoptée lors de la Conférence nationale, qui a réuni toutes les sensibilités politiques, sociales et administratives du Mali, qui a été soumise le 12 janvier 1992 au référendum. Elle a été adoptée par une très large majorité de votes favorables. C'est cette constitution qui a été promulguée par décret du Président du Comité de Transition pour la Salut du Peuple (CTSP) le 25 février 1992 est désormais appelée « la Constitution du 25 février 1992 ».

En plus des nombreuses libertés et nombreux droits accordés aux citoyens Maliens, ce, du préambule au corpus du texte, notamment le premier titre, qui compte 24 articles, la Constitution stipule en son article 28 que :

« Les partis concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la loi.

Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale et la laïcité de l'Etat. »

Afin de conforter les partis, dans leur mission de conquête et de gestion du pouvoir, l'article 28 stipule que :

« Le suffrage est universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les citoyens en âge de voter, jouissant de leurs droits civiques et politiques. »

¹⁴ La maturation des partis politiques sous la troisième République a été ralentie par les ruptures (coup d'Etat de 2012 et 2020) métonymiques où les putschistes se prennent pour le Peuple Malien, même s'ils sont en consonance avec ce dernier. Ils excluent ou ignorent les forces sociales favorables au changement dans la gestion des affaires publiques. Le manque d'enracinement dans les masses populaires justifie la méfiance des putschistes face aux organisations populaires (M5-RFP en 2020) ainsi que les partis politiques. Ils monopolisent le système de décision, engagent des dynamiques d'institutionnalisation du pouvoir militaire qu'il justifie par la recherche de l'unicité nationale ou « d'un intérêt national suprasectoriel » (Rouquié, 1979). Le leadership de la révolution n'est pas partagé avec les forces politiques et sociales, sauf qu'avec leurs alliés manipulables.

Afin de relever tous les défis, le législateur a conforté davantage les partis politiques, en les dotant d'un statut propre, sur la base de la charte des partis politiques. Il s'agit de la loi N° 05-047/ du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques.

Cette charte indique en son article 1er que : « La charte des partis est un ensemble de principes qui régissent la vie des partis politiques. Elle a pour objet de définir les règles relatives à la formation, à l'organisation, au fonctionnement et au financement des partis politiques. »

Ensuite, l'article 2 donne des précisions sur la vocation des partis politiques ainsi qu'il suit : « Les partis politiques sont des organisations de citoyens unis par un idéal, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques. Ils ont vocation à mobiliser et éduquer leurs adhérents, à participer à la formation de l'opinion, à concourir à l'expression du suffrage, à l'exercice du pouvoir et à encadrer des élus. »

Il est très important de noter ces dispositions constitutionnelles et législatives, car elles mettent en valeur la fonction démocratique des partis politiques au Mali et les nombreux défis qu'ils doivent relever. Initier des projets de société, confectionner des programmes de gouvernement, former les militants et les citoyens, organiser et planifier les activités des organes, participer aux joutes électorales, encadrer les élus nationaux et locaux, participer aux grands débats engageant la nation malienne et participer la formation de l'opinion.

Il ne faut pas oublier que tous les partis politiques n'ont pas vocation, à travers le monde, à défendre la démocratie. En effet, l'histoire nous apprend que les partis politiques sont nés en Angleterre vers 1832, à la faveur de la première inscription des citoyens auxquels, on venait d'élargir le droit de vote. Ces premiers partis politiques n'étaient que la transformation des comités électoraux,

pour les besoins de mieux organiser les électeurs, qui devenaient de plus en plus nombreux. C'est ce qui fait dire à Max WEBER dans son très célèbre ouvrage *Le Savant et le Politique* que : « les partis politiques sont les enfants de la démocratie, du suffrage universel, de la nécessité de recruter et d'organiser les masses ».

Déjà à son époque, Alexis de Tocqueville affichait la méfiance que connaissent les partis politiques, dans « *De la démocratie en Amérique* » écrit au milieu du 19^{ème} siècle.

Mais, force est de reconnaître, aujourd'hui que les partis politiques dont la définition repose sur quatre critères : la continuité de l'organisation ; une organisation complète du niveau local au niveau national ; la volonté d'exercer le pouvoir ; la recherche d'un soutien populaire spécialement par le canal des élections, sont devenus un « mal nécessaire », selon certains politologues occidentaux.

Pour le professeur Philippe Braud, les partis politiques sont à la fois des « machines électorales, des arènes de débat et des agents de socialisation ».

Les partis politiques maliens ont dans ce nouveau paradigme de 1992 à nos jours participé à l'ensemble des cycles électoraux : 1992, 1997, 2002, 2007, 2013 (au lieu de 2012 à cause de la crise), 2018 en ce qui concerne l'élection présidentielle et les législatives de 2020. Ces élections générales se sont déroulées avec des fortunes diverses, certes, mais jamais l'irréparable n'a prospéré à aucun moment.

Cependant, la crise politique qui conduira au coup d'État du 18 août 2020 a été déclenchée par l'arrêt de la Cour Constitutionnelle sur les élections législatives de mars et avril 2020. En effet, le 30 avril 2020, après l'annonce par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs des élections législatives, des manifestations contestant ces résultats ont éclaté à Bamako, à Kati, à Sikasso et à Sévaré. Les contestataires se sont regroupés au sein du

¹⁵ *Le savant et le politique* est un ouvrage du sociologue allemand Max WEBER écrit vers la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle ; l'ouvrage a été édité plusieurs fois dont celui, de Plon, Paris, 1950.

¹⁶ Philippe BRAUD est un politologue des Universités de Paris Sorbonne en France ; spécialiste de sociologie politique. Il est professeur des Universités à l'Institut d'Études Politiques de Paris et enseignant-chercheur associé au CEVIPOF (Centre d'Études Politiques de Sciences-Po).

Mouvement du 5 juin- Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) et ont organisé une série de manifestations pour réclamer la démission du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Cour constitutionnelle.

Pour autant, au regard de la pratique des partis politiques depuis 1992, on peut affirmer de façon indubitable que de très nombreux défis ont été révélés et demeurent à être relevés : la pléthore des partis, les stigmates du monolithisme, une certaine culture politique paroissiale et un déficit démocratique général, la pratique électorale des partis et les messages amphigouriques, une organisation et un fonctionnement chaotique et démobilisateurs et le déficit de formation et de sensibilisation politique ; tous ces défis non relevés ont fini par faire perdre leur crédibilité aux partis politiques avec comme implications l'incapacité de mobilisation, l'abstentionnisme et la non-participation politique des citoyens : toutes choses à régler afin que les objectifs de renforcement de la démocratie et de l'impulsion du développement prennent corps au bénéfice des Maliennes et des Maliens.

3.2 Des partis politiques pléthoriques, très peu idéologisés et de faible capacité programmatique

Van de Walle, Nicolas et Kimberly Smiddy mettent en évidence trois types de partis en Afrique : les ex-partis uniques, les partis historiques et les nouveaux partis.

En transposant cette classification dans le contexte malien, on constate que l'USRDA est le seul ex-parti unique. En ce sens qu'elle fut le parti unique sous la présidence de Modibo Keita (qui sera interdit sous le régime de Moussa Traoré) et continuera de jouer un rôle actif dans la politique à l'instauration de la démocratie pluraliste.

Ainsi, lors de la première élection présidentielle en 1992, Mamadou Tiéoulé Konaté, candidat du parti est arrivé en seconde position au premier tour et sera battu au second tour par Alpha Oumar Konaré de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ).

La pratique malienne à l'examen ne présente pas de partis historiques en tant qu'« organisations qui ont existé pendant plusieurs décennies, mais qui étaient en grande partie en sommeil ou même éteintes et qui n'émergent à nouveau grâce à la transition des années 1990».

Les nouveaux partis constituent l'essentiel des organisations politiques au Mali. Pratiquement, sauf l'US-RDA, tous les partis politiques ont émergé pendant ou après la transition démocratique en 1991.

En pratique, les idéologies politiques constituent toujours de véritables forces au cœur du jeu politique, de même que de véritables outils conceptuels pour penser la sphère politique. Certes, la notion d'idéologie comporte une multiplicité de sens, néanmoins on admet qu'« une idéologie politique est une Weltanschauung, une vision du monde.

Elle présente à la fois un récit des origines, une conception de l'histoire à venir, des outils d'analyse et des propositions d'action pour tendre vers cet idéal. En démocratie, les idéologies structurent le champ politique, en premier lieu car elles servent de fondement à la polarisation du débat public autour des questions liées à la vie de la cité ».

L'une des missions fondamentales d'un parti politique au-delà, de sa fonction électorale, est sa fonction programmatique. Dans ce cadre, on note à travers les vieilles démocraties, grosso modo, des partis politiques libéraux, les socialistes/socio-démocrates, les communistes, les conservateurs ou les centristes.

¹⁷ Indépendamment du M5-RFP, certains candidats malheureux ont constitué le «Collectif des députés spoliés par la Cour constitutionnelle» pour exiger le rétablissement de la vérité des urnes. Il s'agit de candidats des circonscriptions électorales de Bougouni, de Bafoulabé, de Kati, de Mopti, de Sikasso, de Tenekou, de Youwarou et des communes I, V, VI du district de Bamako. Rappelons que ce collectif n'est pas membre du M5-RFP.

¹⁸ RAPPORT Colloque du Centre d'Études et de Réflexion au Mali : « Bilan et perspectives du modèle démocratique malien après un quart de siècle de fonctionnement » en rapport avec la FES à Bamako en Novembre 2017.

Les partis politiques maliens sont pléthoriques depuis 1991-1992. En ces années, le pays comptait 48 partis politiques qui ont pris part aux premières élections législatives libres de 1992, dont 10 ont eu des élus à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'il suit : l'ADEMA-PASJ 76 sièges ; le CNID 9 députés ; l'US-RDA 8 ; le PMD 6 et le RDP 4, l'UDD 4; le RDT 3 ; l'UFGP ; le PSP 2 et l'UMADD 1 à près de 200 aujourd'hui.

A part quelques rares partis politiques, les autres n'ont pas de véritables programmes politiques fondés sur une vision de l'avenir de la société, bref un projet de société. Cette faiblesse de capacité programmatique est constatée par tous.

Malgré cela, d'année en année plusieurs dizaines de partis politiques ont vu le jour. En 2004, déjà le Mali comptait 94 partis politiques, selon le professeur Bakary CAMARA qui affirme que : « les partis politiques sont souvent créés pour l'appât du gain et de postes administratifs. » Tel est le constat de tous les responsables entendus lors de l'étude.

En effet, l'étude a corroboré cette assertion. Virginie Baudais et Grégory Chauzal expliquent la fragmentation du paysage politique malien par le financement public de tous les partis politiques légalement reconnus et les conditions très libérales de création des partis.

Aujourd'hui, le Mali compte officiellement 196 partis politiques. Ce nombre est de 219 en 2020 dont 19 ont eu des députés à l'issue des élections législatives de 2020.

Or, on peut s'imaginer, aisément, qu'il n'y a pas autant de projets de société. Il est, en outre, difficile de faire la différence entre les projets de société et les programmes des partis, qui d'ailleurs, au moment de leur création, s'inspirent tout simplement des textes de partis déjà existants.

Dans l'Assemblée nationale du mandat de 1997-2002, il n'y avait pas beaucoup de partis politiques à cause, du boycott des élections par les partis

politiques réunis dans le Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO). Seuls, l'Adéma-PASJ, l'UDD et la COPP, étaient à l'hémicycle de Bagadadji. Lors des législatures de 2007 et de 2013, les partis y étaient plus nombreux ; entre une quinzaine et vingtaine à chaque fois.

On peut considérer que les partis les plus représentatifs du Mali, sont ceux présents à l'hémicycle, ce d'autant plus, qu'il n'y a pas eu de boycott lors des dernières élections législatives en 2013.

Les partis politiques ayant obtenu des députés selon les résultats définitifs des élections législatives de 2013 par la Cour Constitutionnelle sont : RPM : 66 ; l'URD : 17 ; Adema : 16, FARE : 6, SADI : 5, Codem : 5, CNID : 4, ASMA : 3, PARENA : 3, MPR : 3, CDS : 2, UM RDA : 2, MIRIA : 2, ADP : 2, UDD : 1, PRVM : 1, YELEMA : 1.

Les Indépendants ont obtenu 4 sièges, tandis que le genre féminin seulement 12 sièges sur les 147.

Donc, sur les 196 partis officiellement enregistrés au ministère de l'administration territoriale seuls 17 partis sont présents à l'Assemblée nationale.

Si on se réfère à la pratique des partis politiques, on se rend compte qu'ils sont très peu idéologisés, à l'instar d'une tendance mondiale depuis quelques années.

En fait, les partis constitués au cours de la transition démocratique ou même plus tard ne sont issus ni de mouvements syndicaux, ni de groupements religieux. Ils se caractérisent ainsi par leurs faibles liens avec la société. La plupart de ces partis ne sont pas construits sur un système de valeurs culturelles et morales enraciné dans la réalité nationale.

Pour autant, l'étude a pu entendre les partis eux-mêmes sur leur alignement idéologique. Ainsi certains partis politiques se réclament de l'idéologie socialiste. Il s'agit de l'Adéma-PASJ, du RPM, du SADI, de l'UDD, l'ASMA-CFP et le PECSAM. Il faut

¹⁹ Van de Walle, Nicolas, and Kimberly Smiddy. «Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties' non libérales' africaines.» *L'Afrique politique* (2000): 41-57.

²⁰ CAILLEBA, Patrice, and Johanna EDELBOUDE. «DE L'IDÉE À L'IDÉOLOGIE POLITIQUE.

préciser que le RPM et l'Adéma-PASJ sont membres de l'Internationale socialiste.

Ceux qui revendiquent l'idéologie libérale, sont l'URD, le RpDM, Parti Citoyen pour le Renouveau (PCR) ; Ce dernier appartient à l'Internationale libérale et l'URD en sera membre en 2019, d'ailleurs son Président Soumaila CISSE vient de participer au Congrès de cette Internationale à Dakar la semaine du 5 novembre 2018.

Concernant les partis qui se sont identifiés comme appartenant au Centre, lors de l'enquête, il y a Yélema et PRVM.

Quel que soit le positionnement idéologique, le constat est que les partis sont trop nombreux sur l'échiquier politique malien ; Cela pourrait expliquer les résultats d'une enquête menée en 2015.

Lors de cette enquête de terrain, dans les communes de San, Fana et Banco dans le cercle de Dioila, la quasi-totalité des responsables enquêtés ont posé la question de savoir pourquoi ne pas instituer une limitation du nombre des partis politiques ?.

3.3 Les stigmates du monolithisme, une certaine culture politique paroissiale et un déficit démocratique général

Certes la démocratie est fondée sur des principes universels, mais elle est un champ qui doit être entretenu inlassablement. La démocratie n'est pas née ex nihilo ; elle est le fruit de très longs siècles de conquêtes, de maturation, avec des périodes d'évolution et des périodes d'involution.

Les principaux et incontournables protagonistes de la démocratie, ailleurs et ici au Mali, sont avant tout, les partis politiques et leurs leaders. La société civile a également de tout temps, depuis l'avènement de

la démocratie, joué le rôle de veille démocratique.

La Constitution du 25 février prévoit toutes les dispositions favorables à la démocratie et au multipartisme. Mais, on sait qu'aucune analyse d'un régime politique ne tient sans en intégrer sa pratique effective. C'est la pratique institutionnelle, qui permet de mieux appréhender une démocratie, au-delà des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires. Ainsi, la séparation des pouvoirs, mais aussi d'autres pratiques sont indispensables pour qualifier un système de démocratie. Le pluralisme dans son sens large, est la condition sine qua non, de la démocratie, qui n'est pas une incantation mais une pratique ; une véritable culture.

Le renforcement démocratique est un labeur quotidien par la consolidation de certaines valeurs universelles indispensables telles que: la garantie des libertés, notamment celle de choisir librement ses représentants dans les différents segments du pouvoir, libertés d'opinion, de presse, de créer et animer des associations etc ; l'existence d'une majorité et d'une opposition ; la mise en place d'une justice indépendante ; la reconnaissance du pluralisme dans tous les secteurs politiques, syndicaux et culturels etc ; la promotion du dialogue social ; la promotion de la gouvernance locale, par une forte décentralisation ; la promotion du genre ; la promotion des politiques participatives au niveau national et local, la redistribution des richesses produites de « façon plus juste », la gestion de façon plus transparente, voire la reddition des comptes, etc.

Dans les faits, que constate-t-on dans les comportements de beaucoup de responsables de partis politiques ? On constate la persistance des stigmates du monolithisme dans les comportements, notamment de nombreux premiers

²¹ Professeur Bakary CAMARA, Doyen de la Faculté de droit public, Le processus démocratique au Mali depuis 1991— Entre fragmentation de l'espace politique et coalitions : Quels sont les impacts de la démocratisation sur la condition de vie des maliens ?

²² Baudais, Virginie, and Grégory Chauzal. «Les partis politiques et l'«indépendance partisane» d'Amadou Toumani Touré.» *Politique africaine* 4 (2006): 61-80.

²³ Ce chiffre est dans le répertoire officiel des partis politiques du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ; document à consulter sur le site dudit ministère <http://www.matcl.gov.ml>

²⁴ Moumouni Soumano, Directeur exécutif du Centre malien pour le dialogue interpartis et la démocratie (CMDID).

²⁵ Les résultats d'une étude ont montré que les partis ne disposaient pas de projet de société et de programme connus par les militants à la base. Cette étude a été menée par le Pr Mohamed TRAORE en collaboration avec une équipe d'assistants-chercheurs au compte du Groupe de recherche ODYSSEE en septembre 2015 intitulé : « Dynamiques participatives des partis politiques et des autres acteurs dans les élections communales a Banco, Fana et San »

responsables, c'est dire les fondateurs eux-mêmes des formations politiques.

3.3.1 De la gestion « patrimoniale » des partis politiques

L'une des conséquences du monolithisme qu'a connu le Mali de 1960 à 1991 est cette culture de la gestion des partis politiques centrée sur le bureau politique national et plus encore sur la personnalité du premier responsable : « Un seul guide, un seul secrétaire général, le seul Président ad vitam aeternam » ; Il en a été du premier responsable l'Union Soudanaise RDA et du premier responsable de l'UDPM.

Modibo KEITA et Moussa TRAORE ont régné en véritables autocrates, obligeant tous les autres responsables d'Institutions et les citoyens à leur faire allégeance ; ainsi ils ont vidé les institutions de la République de leur sens, en les privant de jouer leurs véritables rôles. Tous les pouvoirs étaient monopolisés et cela semblait aller dans le sens d'une certaine tradition politique historique des « Mansa ».

Cette gestion patrimoniale des partis politiques, qui se traduit par l'absence d'une démocratie au sein des partis, a affaibli leur légitimité et conduit à leur « démultiplication scissipare » sous la férule de « chefaillons ». Ainsi, la pratique des partis montre les stratégies développées pour le maintien d'une personnalité, en général le créateur, à la tête du parti.

Bien que nous ayons accédé à la démocratie en 1992, avec un vrai multipartisme, le constat est que la quasi-totalité des partis politiques est régie par des hommes et des femmes, comme leur patrimoine propre.

Lorsque le parti est créé, il devient le parti de Monsieur X. D'ailleurs c'est de cette façon que les Maliens désignent les partis politiques... « Le parti de Mantala, le parti de Soundia, etc. » D'ailleurs, n'est-il pas pédagogique, de rappeler que le professeur Ali Nouhoun DIALLO, ancien Président de l'Assemblée nationale disait des partis politiques, que ce sont des Groupements d'Intérêt Economique « GIE ».

En effet, comme le souligne Blondel, la faible institutionnalisation des partis politiques et la « personnalisation du pouvoir » au Mali peuvent expliquer la personnalisation des partis politiques. On observe que la quasi-totalité des partis politiques est basée sur le soutien donné aux leaders qui ne se distinguent pas par leurs prises de positions sur des politiques publiques ou des positions idéologiques.

Pour bon nombre d'observateurs, beaucoup de partis constituent essentiellement pour leurs leaders des moyens d'accès aux ressources de l'Etat. Le but n'est nullement d'influencer la politique ou de conquérir et exercer le pouvoir.

Ainsi, lors des élections présidentielles en 2018, au lieu de se mettre ensemble pour constituer une opposition politique forte pour une alternance, certains partis ont préféré faire des affaires avec le gouvernement. Comment expliquer qu'un grand parti comme l'ADEMA n'a pas pu choisir un candidat pour les élections présidentielles de 2018 tout comme l'URD en 2007.

Cette perception n'est pas fautive, dès qu'un parti est créé, le leader en fait sa propriété et très souvent c'est le congrès lui-même qui lui renouvelle sa confiance de congrès en congrès à la tête du parti et gare aux camarades téméraires qui oseraient briguer la tête du parti.

Selon l'un des responsables sondés lors de l'étude :

²⁶ Il s'agit d'une étude menée par le Pr Mohamed TRAORE en collaboration avec une équipe d'assistants-chercheurs au compte du Groupe de recherche ODYSSEE en septembre 2015 intitulé : « Dynamiques participatives des partis politiques et des autres acteurs dans les élections communales a Banco, Fana et San »

²⁷ Thiriot, Céline. «Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique: éléments de réflexion à partir du cas du Mali.» Revue internationale de politique comparée 9.2 (2002): 277-295.

²⁸ Smith, Stephen. Négrologie: pourquoi l'Afrique meurt. Calmann-lévy, 2003.

²⁹ Il s'agit de noms fictifs pour éviter de heurter certaines sensibilités bien connues du Mali politique.

²⁹ Blondel, Jean. «L'analyse politique comparée et l'institutionnalisation des partis.» Revue internationale de politique comparée 10.2 (2003): 247-264.

« La plupart des décisions sont liées à l'avis du Président du parti qui reste en général le principal bailleur du parti. »

Ces constats ont été faits, par l'ancien Premier ministre Moussa MARA et Me Mountaga TALL lors d'un colloque du Centre d'Etudes et de Réflexions (CERM) sur le bilan de la démocratie depuis 1991 ; C'était le 6 novembre 2017. Il n'y a pas d'alternance à la tête des partis politiques maliens.

La personnalisation des partis politiques, le clientélisme communautaire et religieux favorisent le maintien des premiers leaders à la tête des partis et empêchent par la même occasion le renouvellement de la classe politique, pourtant nécessaire au développement des partis.

Selon le secrétaire général du PRVM, Youssouf COULIBALY : « La démocratie au sein des partis est une fiction, carrément, d'ailleurs une utopie ; c'est un défi, aussi, pour les partis politiques. »

Quant au représentant de Yélema : « La démocratie existe plus dans les livres ; il est purement un mot de séduction des partis politiques. »

Il en est de même du représentant du RpDM : « La démocratie interne des partis n'est que fiction car tout ce que nous faisons n'est que mimétisme. »

Concernant Ibrahima NDIAYE de l'URD : « La démocratie est une fiction, mais pas dans tous les cas. »

Comment peut-on parvenir à la présidence du parti politique avec les acrobaties les plus opaques et gérer le parti comme son patrimoine y compris la gestion non transparente des financements publics et privés, et être capable de gérer les affaires publiques, une fois investi de responsabilité au niveau des postes électifs locaux (Maires, conseillers, présidents de conseils locaux, de conseils régionaux) ou nationaux (députés, conseillers nationaux, Président de la République) ?

En écoutant les citoyens lambda, on se rend compte que la gestion non démocratique des partis demeure un défi majeur, qui peut obérer tous les efforts de démocratisation du Mali pendant longtemps, si on n'y prend garde !

3.3.2 Une certaine culture politique paroissiale et un déficit démocratique général

Des politologues américains ont fait une typologie des cultures politiques en déterminant trois qui sont : la culture politique autoritaire, la culture politique paroissiale et la culture politique participative.

La meilleure pour la démocratie est la dernière et le pire est la première. Pour ce qui est de la seconde, ils pensent que c'est elle qui caractérise le plus les responsables politiques des pays africains ; Dans ce type de culture politique paroissiale, les leaders politiques n'ont pas le sens des grands travaux d'Etat ; Ils ne sont préoccupés que par leur « petite paroisse », se comparant aux autres citoyens de leur pays ; ils sont heureux et satisfaits, d'être le plus nanti des compatriotes, de détenir les plus belles villas, etc..

D'une façon générale, des politologues occidentaux, notamment américains ont des doutes sur la viabilité des démocraties africaines, marquées aussi, entre autres par la culture de l'allégeance aux pouvoirs en place. Généralement, le concept de l'opposition est mal perçu.

Les politologues qui n'ont pas une bonne opinion de la démocratie en Afrique, qualifient nos démocraties de « démocraties à adjectif ». David Collier et Steven Levitsky, deux éminents politologues américains dans leur publication intitulée « Democracy with... adjectives : Conceptual Innovation in Comparative Research » dans, World Politics en 1997, décrivent de nombreuses expériences africaines, dénommées : « les démocraties autoritaires, les démocraties néo-patrimoniales, les démocraties guidées,

³¹ Les concepts de culture politiques ont été développés par les politologues américains, Gabriel ALMOND et VERBA dans la première moitié des années 1960. L'ouvrage est « Comparative politics : A Developmental Approach » (1966)

³² Thiébaud, Jean-Louis. « Lipset et les conditions de la démocratie. » Révue internationale de politique comparée 15.3 (2008): 389-409.

les démocraties illibérales ou encore les proto-démocraties ».

Toutes ces qualifications sont relatives à cette faiblesse de culture politique, c'est-à-dire la culture politique paroissiale, où les parts politiques sont extrêmement faibles.

Les démocraties africaines actuelles se situeraient, en moyenne et avec une faible variance, dans une zone intermédiaire de « régimes hybrides ». Dans ces régimes survivraient des éléments de démocratie (élections) amalgamés avec des pratiques autoritaires inexpugnables.

Les causes selon ces politologues seraient en l'occurrence le faible niveau d'éducation des populations, l'inexistence de classes moyennes et l'existence à peine embryonnaire d'Etat-Nation. Dans la même veine, les travaux de Lipset sur la démocratie montrent que certaines conditions politiques et économiques sont fondamentales pour la stabilité et la durabilité de la démocratie. Il soutient que le développement économique, le changement culturel (graduelle) et de la légitimité sont les facteurs essentiels du succès et de la longévité de la démocratie. Et justement ces conditions font généralement défaut dans les démocraties instables (Mali, Guinée Bissau, etc.).

En effet, au Mali, il faut craindre que la démocratie ne soit mal appréhendée et que cela entraîne des dérives préjudiciables à notre jeune démocratie, encore balbutiante ; Donc, susceptibles de mettre en cause notre fragile Nation en construction qui n'a accédé à la démocratie multi partisane, que depuis un quart de siècle environ.

Beaucoup d'observateurs et acteurs se posent la question de savoir, où sont les intellectuels maliens ? Qu'avons-nous fait ? Que faisons-nous de nos expériences démocratiques en Afrique ? C'est toute la pertinence des nombreux efforts de la FES auprès des partis politiques, de la société civile et du citoyen lambda, notamment à travers les appuis au

CERM et les nombreuses études dont la présente.

Le Président KONARE expliquait que beaucoup de nos défaillances étaient dus, justement, au déficit démocratique général.

Pourquoi, à part, une poignée d'intellectuels, tous les autres ne participent-ils pas au devoir de réflexion sur notre démocratie ? Sur notre avenir commun ? Est-ce par paresse intellectuelle ? Est-ce par incapacité ou par insouciance ?

Voici comment, la publication dénommée « Courier les Afriques » jugent les africains : « Les élites africaines pour une large part en effet, n'ont pas encore réussi à se débarrasser de leur complexe de colonisé, prompts à tout copier de l'Occident sans réfléchir.

Mais surtout mal copier. Même dans les pays comme le Bénin considéré entretemps comme le « laboratoire de la démocratie » en Afrique, la régression démocratique est telle qu'une nouvelle réflexion s'impose sur la démocratie majoritaire ou la règle de portée générale et impersonnelle en Afrique. »

Il faut noter que beaucoup d'acteurs et d'observateurs ont constaté que l'analphabétisme, aussi, est une source de la faiblesse des partis politiques.

Un des professeurs de science politique en France, Pierre François GONIDEC avait émis des réserves sur l'existence du droit dans notre culture africaine ; selon lui « notre droit » est un « droit de palabre » ou la sanction n'est pas évidente ; alors que celle-ci constitue une des caractéristiques de la règle de droit en Occident.

3.4 Une organisation et un fonctionnement quasi défaillants

Les partis politiques du Mali ont une organisation pyramidale à l'instar de beaucoup d'autres partis

³³ Le CERM est le Centre d'Etudes et de Recherches au Mali créé en 2015 avec comme objectif de mener des réflexions et des études pour consolider la démocratie au Mali. Il est dirigé par Ousmane SY ancien ministre et Moussa MARA, ancien Premier ministre.

³⁴ Le Parti Communiste Français (PCF) est né suite au Congrès de Tour en 1920, suite à la scission avec la Section Française de l'International Ouvrière (SFIO).

³⁵ Il s'agissait de l'organisation du parti marxiste-léniniste de l'ex-Union des Républiques Socialiste Soviétiques (URSS) créé suite à la Révolution de 1917.

politiques à travers le monde. Cependant, il est important de noter que c'est le fruit du syncrétisme déjà évoqué plus haut. En créant les partis politiques après la deuxième guerre mondiale, le Soudan français (Actuel Mali) s'est inspiré de la démocratie libérale pour les idées générales ; Pour ce qui est de l'organisation, il s'est inspiré du parti communiste français qui a lui-même imité l'ancien parti communiste de l'URSS.

Au point de vue des organes, il s'agit de bas en haut, du comité, de la sous-section, de la section, du bureau politique national et du comité exécutif national.

En ce qui concerne les instances, elles sont en bas en haut, l'assemblée de comité, la conférence de sous-section, la conférence de section, la conférence régionale, la conférence nationale et le Congrès qui est l'instance suprême au niveau de tous les partis politiques.

Les organes sont constitués d'un nombre varié de secrétariats sous la responsabilité d'un secrétaire général chargé de différentes questions dont, l'organisation, les finances, l'administration, la communication etc.

Les instances réunissent des délégués venus pour débattre de décisions importantes notamment les candidatures aux différentes élections : conférence de sous-section, conférence de section, conférence régionale et congrès.

Ce mode d'organisation et de fonctionnement avaient comme objectif que les décisions soient initiées et débattues à la base, avant de parvenir au sommet ; C'est ce qu'on a été dénommé « centralisme démocratique ».

Mais, hélas, lorsque ces instances se tiennent, elles se passent dans des tractations et un clientélisme sans ambages : Notamment les instances électives des conseillers communaux, de cercles, de région.

Dans ce cadre c'est à la faveur des élections des candidats à la députation et à la présidentielle, que les enchères montent, créant une atmosphère délétère (Et, c'est un euphémisme) entre les simples militants, les leaders locaux, les responsables des bureaux politiques nationaux et souvent des opérateurs économiques, bailleurs du parti concerné. C'est la raison pour laquelle les congrès sont l'objet de toutes les manœuvres dilatoires, voire, d'opacité et d'achats de conscience des délégués.

Au-delà des instances qui sont opaques, ce sont les organes qui ne marchent pas. Il y a quasi-unanimité pour reconnaître que les structures des partis politiques ne fonctionnent pas bien ; ils ne tiennent pas les réunions statutaires qui sont prévues. Beaucoup évoquent le manque de moyens financiers et logistiques. A ce niveau, les militants à la base ne payent les cotisations et les mêmes responsables ne s'intéressent aux organes et instances qu'à la veille des échéances électorales : communales, locales régionales, législatives, présidentielles, etc.

Pour en ajouter à ce constat, les militants et les simples sympathisants se plaignent de l'attitude distante des premiers responsables des partis. Or, les partis politiques ont aussi une fonction de socialisation, qui ne souffre pas la trop longue irrégularité des réunions avec les camarades et les leaders.

L'organisation et le fonctionnement réguliers des organes et des instances permettent aux partis de jouer leur fonction de socialisation entre tous : du camarade gardien du siège au camarade Président ou secrétaire général du parti. Au lieu de cela, ce sont des relations de subordination qui se créent autour du tout puissant secrétaire général ou président du parti. Ce qui inhibe voire, décourage les vrais militants, et à terme paralyse le parti. Tels sont la quasi-totalité des formations politiques maliennes.

Enfin, le manque de moyens doit amener les citoyens à se poser la question de savoir que fait-on des financements publics des partis politiques : plus de trois milliards. C'est la raison pour laquelle certains sont pour la suppression de ce financement public.

Selon certaines personnes écoutées, les fonds destinés aux partis par le financement public sont gérés dans une certaine opacité, dans beaucoup de formations politiques ; Ce qui constitue là, aussi un défi, non moins important, que les responsables des dites formations gagneraient à relever.

3.5 La pratique électorale des partis et les messages amphigouriques

L'un des défis les plus notables est la pratique électorale des formations politiques qui se traduit par des alliances incongrues et des messages très peu clairs. C'est aussi à cette pratique que l'on observe une certaine « exclusion des candidates » à opposer des discours laudateurs pour le « genre féminin ».

3.5.1 Alliances politiques incongrues et ruptures

De 1991 à 2018, la vie des partis politiques au-delà de leur pléthore continue, a été marquée par des coalitions circonstanciées et des ruptures fracassantes. Dès son élection, en 1992, les partis politiques ont été invités par le Président Alpha O KONARE tenté plusieurs à une coalition de gouvernement pour le « partage du pouvoir ». Et un an à peine l'ébullition du microcosme politique a fait naître une vague de rupture entre les partis du mouvement démocratique.

La première rupture fut les dissensions entre l'ADEMA-PASJ et ses partenaires, et la sortie du Gouvernement du CNID et de l'US-RDA entre fin 1993 et février 1994. Ensuite, la fragmentation de l'ADEMA avec la création du MIRIA en 1994, la création du RPM en 2001, puis d l'URD en 2003.

Entre temps, notamment, à la veille des élections de 1997, il y a eu d'autres coalitions :

- le 26 octobre 1996 naquit la Convergence Nationale pour la Démocratie et le Progrès (CNDP) avec l'ADEMA au centre et entouré du PARENA, de l'ADES, de la CDS, du MC-CDR, du RAMAT et du PDJ;
- le 17 novembre 1996, Rassemblement des Forces Patriotiques est mis sur les fonts baptismaux constitué d'un premier groupe dont BDIA, le PDP, l'UDD et le PMDR, puis d'un second, c'est-à-dire le CNID, PSP, MPR et l'UFDP du Colonel Yousouf TRAORE.
- (Front pour le Changement et la démocratie) a vu le jour le 12 décembre 1996, avec l'UDD, le PMPS, l'US-RDA, le RDP, le MIRIA et le PRDT.

La Coalition des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO) est née en 1997 à la suite des élections législatives sabotées du 13 avril 1997. A la reprise des élections les résultats ont été les suivants : Sur les 147 sièges ont obtenu ADEMA 129, le PARENA 8, la CDS 4, l'UDD 3, le PDP 2 et la COPP 1.

A la veille de la présidentielle de 2002, de nouvelles alliances ont vu le jour. Il s'agit à l'opposition du COPPO et l'« Espoir 2002 ».

Une coalition appelée Convergence pour l'Alternance et le Changement (ACC) naquit pour soutenir Amadou T. Touré (ATT) candidat indépendant qui

fut élu au second tour avec 29,99% des suffrages exprimés.

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2007 une nouvelle configuration politique a émergé avec 33 partis politiques réunis dans l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP) se sont coalisés derrière le candidat indépendant de 2002 c'est-à-dire Amadou Toumani TOURE ; l'autre bloc était le Front de Défense de la République (FDR).

Ce Front a vu le jour en Février 2007 ; son slogan de campagne était « Tout sauf ATT ». Il regroupait seize partis et associations, dont les plus connus étaient le RPM d'Ibrahim Boubacar KEITA (IBK), le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA), l'Association Convergence 2007 de Soumeylou Boubeye MAIGA et la Convention Démocratique et Sociale (CDS) de Mamadou Bakary Sangaré.

Un changement fondamental s'est opéré au sein du microcosme politique et de toute la Nation malienne à la faveur de la crise multidimensionnelle de 2012. Jamais depuis 1990, il n'y avait une scission aussi importante au sein de la classe politique et même au-delà.

La crise de cette année-là a été comme une « secousse tellurique » qui a affecté tout le Mali en créant des scissions et clivages tous azimuts: Nord/Sud; Armée/Civil; Bérets rouges/Bérets verts; FDR (Front pour la Défense de la République)/COPAM (Coordination des Organisations Patriotiques du Mali-, créée le 6 avril 2012, Oumar Mariko de la Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (SADI); Syndicats : Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM)/Confédération Nationale des Travailleurs du Mali (CSTM); Jeunes/Adultes : le conflit générationnel latent a éclaté au grand jour ; Nantis/Démunis etc.

Cette nouvelle configuration avait du sens, car elle opposait les partisans d'un régime autoritaire issu du coup d'Etat et les défenseurs de l'ordre « républicain ».

Mais, le constat général est que les alliances entre partis politiques se font et se défont au gré des intérêts égoïstes de certains responsables politiques sans considération de l'avis des « peuples des partis. Ainsi, pour la COPAM les FDR étaient ces élites politiques qui bénéficiaient des grâces du régime renversé en mars 2012. De même, parmi les ténors de la contestation de juin, juillet et août 2020 (EMK, FSD et CMAS), la CMAS semble être la force

politique qui a le plus bénéficié du putsch militaire. Elle a plusieurs ministres dans le gouvernement de transition ainsi que dans le Conseil national de transition (CNT) et profite de sa récente notoriété pour s'implanter en tant que mouvement politique sur l'ensemble du territoire national.

Enfin depuis 2017-2018 de nouvelles coalitions politiques ont vu le jour donnant une nouvelle « cartographie politique » du Mali

Lors des élections de 2013, la sphère politique a connu un nouveau développement. En cette année, de nouveaux acteurs ont eu une certaine prégnance sur le processus électoral par leurs « activités de campagne » à peine voilées ; il s'agit, d'une part des militaires, notamment ceux qui ont perpétré le coup d'Etat c'est à dire le Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE) et d'autre part des responsables religieux musulmans à travers le Haut Conseil Islamique (HCI) et des jeunes musulmans (Le Mouvement Sabati 2012).

Cette irruption de ces deux catégories dans le champ politique a entraîné une forte participation aux élections de 2013 et pour une grande part en faveur du Président élu et des députés de la majorité RPM.

Entre 2014 et 2017, il y a de nouveau un changement d'alliance ; on peut estimer qu'il y a, grosso modo, au moins trois pôles.

Un premier pôle, le 7 septembre 2014, a formé une Coalition de la Majorité Présidentielle (CMP) autour du Président de la République avec environ 70 partis politiques dont le RPM, l'Adéma PASJ, le CNID, le MPR, le MIRIA, l'UM-RDA, le Yélema, l'ADP-Maliba, l'APR, la SADI, la CODEM etc. Ensuite, il y a une kyrielle de partis lilliputiens.

Un second pôle est constitué par l'opposition « classique » dirigée par son chef de file le Président de l'URD, Soumaila CISSE. Cette opposition est constituée de partis bien connus du landerneau politique malien : URD, PARENA, PIDS, PDES, PSP, l'UPS, l'APF, EP Faso, FCD, PRVM-Fasoko, l'AFP, l'ADEPM, l'ADP, ADP-Maliba, le Parti lumière, les Fare An ka wuli, la SADI etc.

Les partis politiques de l'opposition ont cherché et développé, un moment, la stratégie la plus idoine pour eux, c'est-à-dire le « tout sauf IBK » ; ainsi, ont-ils envisagé (chez certains leaders de l'opposition,

tout au moins) une candidature unique à l'élection présidentielle de juillet 2018. Mais, l'idée n'a pas prospéré ; il n'y a pas eu l'unanimité. Selon un Vice-président du parti Fare an ka Wuli « une candidature unique de l'opposition n'est pas pertinente et serait très risquée ».

La troisième grande tendance politique a été créée le lundi 27 février 2017. Cette nouvelle alliance s'appelle : « Pôle politique de la gauche républicaine et démocratique ». Les partis concernés par cet Accord sont au nombre de cinq : l'UPD, le PIDS, les FARE-Anka wuli, le PRDDM et le FIAC. Cette alliance hétéroclite comme les autres, sans un ciment idéologique minimum, n'a pas prospéré, non plus.

En 2018, à la veille de l'élection présidentielle les alliances électorales deviennent encore plus complexes. En effet, après moult tentatives infructueuses d'alliances, deux grandes coalitions dominent la sphère politico-électorale ; Il s'agit de « Ensemble Pour le Mali (EMP) » soutien de la candidature du Président sortant Ibrahim Boubacar KEITA et « Restaurons l'espoir » du candidat Soumaila CISSE.

Alors que le Président sortant, aligne environ 70 partis politiques et quelques éléments de la société civile dont des religieux musulmans, Soumaila CISSE, regroupe quelques partis politiques dont le PARENA et une partie de la société civile avec chroniqueur Youssouf Mohamed BATHILY et son mouvement pour le changement c'est-à-dire le Collectif pour la défense de la République (CDR). Une fois, le Président sortant, proclamé élu, la politique en matière de coalition a de nouveau muté : la majorité des candidats malheureux de la présidentielle a constitué une coalition qui continue encore aujourd'hui à manifester contre les résultats définitifs.

Tout porte à croire selon les prémices des désignations des candidats aux élections législatives qu'il y aura encore ses scissions et des coalitions certainement encore plus incongrues.

En effet, lors des élections législatives de 2020, force était de constater qu'en dépit de leurs divergences de vues concernant les politiques publiques, les partis politiques de la majorité et de l'opposition sont arrivés à s'entendre pour constituer ensemble des listes de candidats. À titre d'exemple, lors des élections législatives de mars et avril 2020, le président sortant de l'Assemblée nationale, Issaka Sidibé du RPM (majorité présidentielle) et

le Maire de Koulikoro Élie Diarra de l'Union pour la République et la démocratie (URD) étaient sur la même liste à Koulikoro.

Avant de terminer avec ces alliances et ruptures incongrues, on peut noter que depuis 1992, les scissions politiques les plus fracassantes ont, entre autres, celles du CNID dont sont nés le PARENA, le BARA, le MODEC ; Ensuite, celles de l'US-RDA dont sont nés le BDIA, le PIDS ; Puis celles de l'ADEMA-PASJ dont sont issus le Miria, le RPM et l'URD. Mais, certains partis ont bénéficié aussi de quelques fusions Adéma-Pasj, URD et RPM etc.

3.5.2 La problématique Opposition/Majorité

Le principe des coalitions, est en soit bien vu, mais ce que les citoyens ne comprennent pas c'est ce qu'il est désormais, convenu d'appeler « les alliances contre nature ».

Peut-on parler d'opposition et de majorité au regard des « alliances-contre nature » ? En effet, si la distinction Opposition/Majorité est visible à Bamako, tout au moins relativement, elle n'est pas claire au niveau des localités du Mali. Les liens sont plus filiaux et interpersonnels que « politiques » dans les dites localités ; C'est ce qui a été perçu à San, Banco et Fana, lors de l'étude du groupe ODYSSE en 2015.

Grosso modo quelle est l'état des alliances de 2017 à ce jour ? Quelle est la ligne de démarcation pendant ces deux dernières années ? Notamment entre majorité et opposition !

L'élection présidentielle est finie, mais elle a laissé quelques séquelles car, une partie de partis politiques n'a pas voulu reconnaître les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle.

Quels que soient les résultats, on peut dire que, les dispositions du chapitre 4 de la Déclaration de Bamako, signé ici même chez nous, le 3 novembre 2000 n'a pas été respectées. Dans ce continuum, il en est de même des dispositions de la Charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections, adoptée à Addis-Abeba en 2007 et ratifiée, par le Mali en 2013.

Quels sont les liens idéologiques entre ces différentes alliances électorales ? Il n'y en a pas ! Sauf le penchant commun d'accéder au pouvoir et de jouir des prébendes de l'État tout puissant pourvoyeur de marchés publics et détenteur des

différents cordons financiers. A ce niveau aussi, les citoyens Maliens ne comprennent pas les partis politiques.

3.5.3 Le nomadisme ou transhumance politique

L'un des défis les plus importants est la problématique de l'abandon des partis politiques par leurs élus, aussi bien au plan local, qu'au plan national, notamment en ce qui concerne les députés. Cela constitue l'une des faiblesses de la démocratie malienne. Cette pratique qui consiste à être élu sur une liste de candidats d'un parti politique et l'abandonner au profit d'une autre formation pour des intérêts strictement égoïstes, de cupidité est perçue comme une trahison par la plupart des observateurs et des citoyens. Elle décrédibilise davantage les formations politiques et les hommes politiques en général.

Lors des écoutes de la « Commission Daba Diawara » entre 2008 et 2011, chargée des réformes dont la Constitution et celles du Comité d'experts pour la révision de la constitution en 2016, la quasi-totalité des personnes ressources et des acteurs de la sphère politiques ont recommandé d'interdire le nomadisme politiques en ce qui concerne les élus. D'ailleurs c'est ce que le Sénégal a adopté dans sa constitution pour endiguer ce phénomène pervers. C'est la raison pour laquelle les projets de révision de 2011 et de 2016 avaient prévu de circonscrire cette pratique en sanctionnant les éventuels « nomades politiques ».

A l'issue de la recherche de terrain initiée par le Groupe Odyssee sur les « processus participatifs des partis politiques et des autres acteurs lors des élections communales à Banco, Fana et San », il a été noté que le nomadisme était, un des facteurs de la faible participation des populations aux processus électoraux. Les acteurs ont affirmé que la confusion créée par ces pratiques n'encourageait pas à se mobiliser pour voter. L'étude a été faite 2015 sous le contrôle d'un Comité d'experts nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur.

3.5.4 Le message pro genre mystificateur

N'eut été la loi de 2015 sur la promotion des candidatures favorables au genre, les partis généralement n'accordent pas place aux femmes lors des différentes élections. Les plus futés les mettaient en queue de listes ; il y a là une question de déficit démocratique global, mais aussi, notre

tradition culturelle notamment dans certaines régions ou zones du Mali profond.

Ainsi, on a pu lire Mme TOURE Afsatou Diallo, Présidente de la CAFU de la commune urbaine de San. « La femme dispose de trois places : elle est dans le ventre de sa mère, dans la cuisine, ou dans le cimetière ».

On souligne que lors des élections législatives de 2020, sur les 1451 candidats en compétition pour les 147 sièges de l'Assemblée nationale, 427 étaient des femmes soit 29,44 % ce qui se rapproche du taux de représentation de 30% fixé par la Loi n° 2015-052/ du 18 décembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

Ce taux de candidature des femmes est supérieur à celui des élections législatives de 2013 où elles ne représentaient que 13,67% de l'ensemble des candidatures. A la publication des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, il s'est avéré que sur les 147 députés élus 42 sont des femmes. Soit un taux de 28,57% contre 9,52% pour la législature 2013.

On remarque que le nombre de femmes élues a triplé, ce qui marque un pas vers une représentation égale. Ce progrès est le fruit de la volonté politique du gouvernement malien et l'appui de la communauté internationale pour la promotion de la participation des femmes aux élections.

3.6. Le déficit de formation politique et l'évanescence des idéologies

Le déficit de formation politique des militants a été le leitmotiv entendu auprès de tous les acteurs et observateurs de la scène politique malienne. Dans ce cadre, on a entendu systématiquement, le vrai défi auquel, il faut trouver une solution est le « manque de formation », « manque d'éducation », « manque d'information ».

Il faut rappeler que les partis ont comme mission de former et éduquer ; Hélas, les partis politiques ont tendance, à trop privilégier leurs fonctions électorales, par rapport aux autres fonctions, notamment celle de la formation et de l'éducation des militants et des citoyens, tel que prévu par la charte des partis politiques de 2005. En effet, le préambule de la Charte en vigueur précise que les partis politiques remplissent une mission d'intérêt général, en concourant par les moyens pacifiques et démocratiques à la formation de la volonté politique, ainsi qu'à l'éducation civique des citoyens et des dirigeants ayant naturellement vocation à assumer des responsabilités publiques.

Il en est de même de la fonction d'encadrement des élus et de formation de l'opinion à travers les projets de société et les programmes.

En vérité, on a pu observer au cours des années de démocratie, que des partis comme le Parena, l'Adéma-PASJ, le RPM, l'URD, le SADI, CNID et Yélema ont souvent organisé des sessions de formation pour leurs cadres, les délégués des partis politiques et les réunions de restitution des travaux des sessions de l'Assemblée nationale. Il ne s'agit pas des conférences politiques prévues par les statuts, mais de vraies sessions de formation.

L'ADEMA-PASJ avait d'ailleurs ouvert un centre de formation de ses militants appelé « Centre de formation Ibrahima LY ». En ce qui concerne la formation de l'opinion, c'est à la faveur des messages de campagnes électorales que les citoyennes et les citoyens lambda ont des informations qui leur permettent de « comprendre » les projets et les programmes des partis politiques ? Mais, il faut relativiser car les citoyens n'écoutent pas beaucoup les partis politiques. Ce d'autant plus que les campagnes ressemblent plus à des surenchères sans liens réel avec les capacités des candidats, notamment pour les législatives.

Quant à l'encadrement des élus, qui fait partie des fonctions politiques des partis politiques, le défi

³⁶ Op cit, Etude sur « Dynamiques participatives des partis politiques et des autres acteurs dans les élections communales à Banco, Fana et San » 2015

³⁷ Nous avons collecté ces données auprès du MATD.

était notable car, il y avait pendant les premières années de l'avènement de la démocratie un hiatus entre les premiers responsables des bureaux politiques (Comités exécutifs Bureau national, etc.) du parti et les élus qui se sentaient marginalisés. Mais quelques années les députés et les premiers responsables du parti sont les mêmes.

Ces dernières années le recrutement des élites des partis et leur encadrement se font par les premières instances et organes des partis politiques.

Enfin, on peut dire, sans ambages, que les formations-éducation des militants est assez déficitaires dans la quasi-totalité des partis politiques. En dehors des périodes de campagne électorales, les cadres des partis politiques vont rarement vers les militants de base. Des résultats de certaines enquêtes, il s'avère que presque tous les partis politiques sauf ceux qui sont en gestion du pouvoir (donc les partis de la majorité ou le parti majoritaire) ont les moyens d'organiser des sessions de formation-éducation à l'adresse de leurs militants.

Ce sont tous ces constats qui ont impliqué une certaine fragilisation des partis politiques.

Si en 1991, on pouvait dire qu'il y avait un clivage : partis du mouvement démocratiques et les autres. Il y a eu beaucoup de changement dans la sphère politique malienne ; en effet, il y a eu d'autres clivages. Les responsables des partis politiques reconnaissent qu'il y a de moins en moins de militants dans les partis politiques au Mali. De 1991 à ce jour, certes le nombre de partis a fortement augmenté, mais en termes de qualité l'impression générale est que les partis sont devenus des GIE (Groupement d'Intérêt Economique) selon la formule consacrée du Pr Ali Nouhoun DIALLO, ancien Président de l'Assemblée Nationale.

Si en 1991 beaucoup de partis du Mouvement démocratique avaient des idéologies fortement ancrées à gauche (tendance socialisante), aujourd'hui, même les partis comme l'Adéma PASJ

ont « perdu leur âme » ; on doit se rappeler cette autre formule du Pr Mamadou Lamine TRAORE qui disait après le Congrès de son parti en 1994, a affirmé que : « Les frelons ont envahis la ruche » ; c'était pour signifier que des « affairistes » ont chassé les militants de l'Adéma PASJ. Près d'un quart de siècle après qui peut réellement démentir cette assertion ?

Cependant, l'évanescence des idéologies politiques n'est pas le seul apanage des partis politiques maliens. Il n'est pas superfétatoire de noter, que la typologie des partis politiques après la deuxième guerre mondiale, consistait à les classer en, d'une part les partis de masse, et d'autre part en parti de cadre. Mais les politologues américains ont établi un nouveau type de parti que l'on a dénommé le « catch all partys » c'est-à-dire en français le « parti attrape-tout » ; on les appelle dans les microcosmes des politologues français les « partis de rassemblement » ou les « parti d'électeurs ».

Otto KIRCHHEIMER, politique et juriste allemand en 1966 souligne la mutation du fait partisan dans les sociétés avancées pour plusieurs raisons : Expansion économique qui gomme les disparités ; montée en puissance des médias favorisant une augmentation du pouvoir, une dépolitisation qui n'est pas sans effet sur la nature des partis politiques et ces partis d'attraction sont des partis modernes adaptés à la compétition politique des sociétés surdéveloppées, tournés exclusivement vers la compétition électorale, souhaitant attirer un maximum de suffrages pour devenir et demeurer des partis de gouvernement.

Cependant, pour le cas du Mali, il y a d'autres explications dues au fait de l'analphabétisme, de la faible culture politique de « l'élite politique » elle-même qui n'est généralement intéressée que par des préoccupations mercantiles, le clientélisme et des relations d'allégeance.

Grosso modo, il y a une forte évolution récente qu'il est important de souligner ; c'est ce désaveu notoire

³⁸ Enquête op.cit. Pr Mohamed TRAORE en collaboration avec une équipe d'assistants-chercheurs au compte du Groupe de recherche ODYSSEE en septembre 2015 intitulé : « Dynamiques participatives des partis politiques et des autres acteurs dans les élections communales a Banco, Fana et San »

³⁹ L'Ali Nouhoun DIALLO est aussi, membre de l'Adéma Association, et ancien membre très influent et Vice-président de l'Adéma-PASJ.

Otto KIRCHHEIMER, politique et juriste allemand a fait cette analyse déjà en 1966.

des partis politiques dans les récentes élections aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Autriche, en Espagne, en Italie, au Brésil, etc. Tout comme au Mali les organisations de la société civile notamment les religieux jouent un rôle de contrepouvoir et constituent d'ailleurs une concurrence aux partis politiques. Les dernières contestations qui ont conduit au coup d'État ont montré la capacité de mobilisation de la CMAS à titre d'exemple. De même, leurs soutiens c'est avéré décisif lors des élections présidentielles de 2013.

La pratique de certains partis politiques a décrédibilisé la presque totalité des formations politiques depuis quelques années. Il y a comme un désaveu général sur le plan électoral et sur le plan de la participation à la gestion des collectivités territoriales, notamment les communes.

Le déficit de formation politique et l'évanescence des idéologies a entraîné une double incapacité de mobilisation des citoyens, par les formations politiques, pour participer d'une part aux élections, et d'autre part, à la gestion des collectivités territoriales.

Au point de vue de la participation électorale, en 1992, le taux de participation enregistré aux élections présidentielles était de 23,6% au premier tour et de 20,9% au deuxième tour ; En 1997, à la présidentielle, (pas de deuxième tour) le taux fut de 29,0% ; Aux législatives en 1992, le taux de participation était de 21,3%, en 1997 il était de 21,6%.

En 2002, à la présidentielle le taux fut de 36,8% au premier tour et 30,2% au deuxième tour.

Les taux moyen de participation au niveau national au scrutin du 29 avril 2007 pour les présidentielles s'élevait à 36,24% et celui des législatives s'élevait à 33,39% au 1er et à 32,19% au 2ème tour.

Ce taux varie d'une région à l'autre selon qu'il s'agisse du milieu urbain ou rural. Paradoxalement, c'est dans le district de Bamako qui constitue l'un des plus grands centres de vote et la convoitise de tous les partis politiques que plus faible taux de participation (15% au 1er tour des législatives et 13,99% au 2ème tour) est enregistré.

Les élections législatives de 2020 ont enregistré un taux de participation de 35,58% au premier tour et 35,25 % au second tour. Cette faible affluence aux deux tours pourrait être expliquée par l'impact négatif de la Covid-19 en termes de mobilisation des électeurs.

Pour la première fois au Mali tous les observateurs étaient satisfaits de la participation lors des élections présidentielles de juillet-août 2013.

Or, au premier tour on a seulement recueilli 48,5% et dix points de moins au 2ème tour avec l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita.

Pour comparaison on peut évoquer les taux de participation aux élections présidentielles en Côte d'Ivoire où le taux a atteint 82% au premier tour et 80 au deuxième tour en 2010.

En France aussi, lors des élections qui ont vu Nicolas Sarkozy accéder au pouvoir, les taux de participation ont atteint 80% lors des deux tours.

Au point de vue de la participation à la gestion des collectivités territoriales, plusieurs études ont démontré la très faible participation des maliens à la gestion de leurs communes et autres collectivités territoriales.

D'ailleurs, ils n'ont même pas connaissance des moindres informations sur la gestion de la collectivité. En plus de la faible participation aux processus électoraux, les citoyens maliens participent tout aussi peu à la vie communale. C'est là, un des échecs relatifs, de nos partis politiques qui peinent à mobiliser, autour de la décentralisation/régionalisation dont dépend notre jeune démocratie voire, l'avenir du Mali.

Bien que les textes juridiques régissant les élections favorisent très fortement la décentralisation, en mettant des articles précis dans la loi portant libre administration des collectivités territoriales et le Code des collectivités, il y a un double constats : d'abord certains partis politiques à travers leurs élus locaux ne font rien pour que les citoyens et les différents acteurs de la vie communale soient présents aux quatre sessions annuelles et aux sessions budgétaire et du Programme de Développement Economiques Social et Culturel

⁴¹ COCEM – Rapport final, Élections législatives, 2020.

(PDSEC) ; ensuite les citoyens eux-mêmes ne se sentent pas concernés par la gestion communale, bien qu'ils soient avisés par les autorités communales.

Les nombreux bilans et rapports sur la décentralisation ont mis en exergue ces constats regrettables pour notre jeune démocratie. Or, cette participation est indispensable à la réussite de notre démocratie, comme en a fait le constat, le ministre de l'Administration Territoriale, Mr Ousmane SY : « L'impression générale que la gestion des collectivités décentralisées ne concerne que les élus, pose le défi majeur de l'appropriation et de la participation de tous les acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques... Comme toute autre grande cause nationale, la décentralisation ne pourra réussir que si elle emporte l'adhésion et l'engagement des citoyens, des élus et de ses autres acteurs. »

3.7. La problématique des résultats des élections

Le plus grand défi auquel sont confrontés les partis politiques maliens, à l'instar de ceux des autres Etats africains est la contestation quasi-systématique du verdict des urnes. Depuis les élections générales de 1992, jusqu'à nos jours, toutes les élections présidentielles ont été plus ou contestées. Pour autant, les protagonistes des élections ont évité de tomber dans l'irréparable, c'est-à-dire la contestation qui a impliqué dans certains cas en Afrique à des « conflits-civils ».

Les contestations nées des élections législatives de 2020 semblaient conduire le pays vers un conflit-civil ce qui aurait servi d'arguments aux militaires pour s'emparer du pouvoir politique.

Mais, la proclamation par la Cour Constitutionnelle, des résultats de l'élection présidentielle de Juillet-août 2018, donnant le Président de la République, sortant c'est-à-dire Ibrahim Boubacar KEITA, gagnant a créé l'émoi dans l'opposition politique, dont le chef de file était le challenger.

A bien frisé la crise générale. En effet, après la crise de 1997, c'est la première fois, que les partis politiques ont été, très sérieusement, entraîné dans une contestation aussi virulente. A ce jour, d'ailleurs, cette crise n'a toujours pas connu son dénouement.

C'est le plus grand défi de l'heure, surtout dans un contexte d'insécurité gravissime et marqué par des

problèmes institutionnels, tout aussi gravissime, c'est-à-dire le report controversé des élections législatives et les réformes institutionnelles annoncées : révision de la Constitution du 25 février 1992, redécoupage territorial et différentes élections prochaines.

Au Mali, les élections sont organisées par trois organes, notamment le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Délégation générale aux élections (DGE).

La pratique montre que la « la répartition des tâches et des attributions entre les trois organismes, dont la coordination n'est pas optimale, ne s'avère pas efficace ». Ce cadre institutionnel est de nature à fragiliser la transparence du processus électoral. L'indépendance et l'efficacité du MATD ont de tout temps été mises en cause dans le cadre de l'organisation des élections. En fait, pour une compétition égale entre les partis politiques pour les postes électifs, le gouvernement ne devrait pas organiser les élections. Cette fonction doit revenir à un organe indépendant du pouvoir exécutif et impartial afin que les élections cessent d'être uniquement des sources d'instabilité politique.

Le gouvernement de la transition semble moins favorable à la mise en place de cet organe unique de gestion des élections qui est pourtant une des recommandations fortes du Dialogue national inclusif (DNI) de 2019. En fait, la création de la cellule d'appui au processus électoral de la transition pour appuyer le MATD « dans l'opérationnalisation des circonscriptions électorales » et « dans la préparation et l'organisation matérielle des opérations » renforce le rôle du ministère pendant que de nombreuses organisations de la société civile et des leaders politiques exigent qu'il soit dessaisi de l'organisation des élections.

Rappelons que la mise en place du Conseil national de la transition (CNT) a été contestée par une partie de la classe politique. En effet, certains partis politiques (Yéléma, Parena, FARE- An Ka Wuli, RPM, MPR, URD, CNID, etc.) ont renoncé à envoyer de dossiers pour la mise en place du CNT.

Beaucoup de partis ont décrié les modalités de mise place et, surtout, de désignation des membres de cet organe de la transition. La question de représentativité du CNT est soulevée actuellement

par la M5-RFP dont le porte-parole, Choguel K Maïga a annoncé récemment que le mouvement a introduit auprès de la « Cour suprême du Mali un recours pour excès de pouvoir contre le décret n°2020-0239/PT-RM du 03 décembre 2020 fixant la liste nominative des membres du Conseil National de la Transition » pour demander la dissolution du CNT pour illégalité et défaut de légitimité.

3.8. Des partis politiques maliens à l'image bien écornée

On observe, dans les démocraties contemporaines, à l'échelle planétaire une « défection des partis politiques ». En effet, les partis politiques suscitent peu d'engouement surtout dans les pays en développement tel que le Mali. On assiste plutôt à des manifestations accrues de mécontentement à l'égard des partis politiques et une indifférence croissante des citoyens à leurs égards. Ces désaffections des partis politiques trouvent parfois leurs explications dans les politiques publiques : politiques macroéconomiques, politiques sociales, politiques sécuritaires, la gouvernance, la corruption, le changement d'idéologie, l'accumulation de pouvoir, etc.

Au Mali, on constate que les politiques publiques n'arrivent pas à accommoder, autant qu'il faut, les demandes des citoyens « responsiveness », ce qui fait que ces politiques n'alimentent pas suffisamment la légitimité que les citoyens

reconnaissent à l'Etat « policy feedback ». Cet état de fait trouve des éléments de réponses dans une riche littérature, en effet les gouvernements suivent moins les préférences de leur électorat que celles des marchés « politique de la dette ». Par ricochet, cette incapacité de l'Etat à résoudre des problèmes collectifs que ni le marché et ni les individus ne sont en mesure de résoudre impacte négativement les acteurs politiques et en premier lieu les partis politiques. Les travaux de Bertrand Badie illustrent bien l'« impuissance de l'Etat », concurrencé par des acteurs transnationaux, à s'imposer à son nouveau environnement.

Elle se manifesterait par une « crise de légitimité des élites gouvernementales ».

Tous les constats de déficits répertoriés sont des facteurs qui ont fini par décrédibiliser des formations politiques maliennes. C'est un constat général tel qu'exprimé lors de l'enquête par plusieurs responsables politiques dont Ibrahima NDIAYE de l'URD.

Ce sont aussi les analyses du Président du groupe parlementaire Adéma-PASJ, l'honorable Issa TOGO qui dit que les partis politiques ont perdu beaucoup de leur crédit pour plusieurs raisons, dont le nomadisme ou transhumance politique, le manque de vision à long terme, la pléthore des partis etc. Il est de même du Président du PECSAM.

⁴² MOE-UE, (2018). Rapport final de la MOE-UE Mali 2018. Bamako: MOE UE, P14.

⁴³ Mamadou Diarra, Le Pays, 20 novembre 2020. En ligne [<https://www.maliweb.net/politique/mise-en-place-du-cnt-le-parena-demande-le-sursis-du-processus-2904874.html>]. Consulté le 20/02/2021 à 14 : 28 PM.

⁴⁴ Affodegon, Seyive Wilfried, and Fiacre Thibaut Zoungni. «La Désaffection Politique Des partis Politiques et la Légitimité Politique des Mouvements Sociaux et des Groupes d'Intérêts.» PUBLIC POLICY & GOVERNANCE.

⁴⁵ Diamond, Larry, and Richard Gunther, eds. Political parties and democracy. JHU Press, 2001.

⁴⁶ Arnold, Christine, and Mark N. Franklin. «Introduction: Issue congruence and political responsiveness.» West European Politics 35.6 (2012): 1217-1225.

⁴⁷ Campbell, Andrea Louise. «Policy makes mass politics.» Annual Review of Political Science 15 (2012): 333-351.

⁴⁸ Mair Peter (2013), "Smaghi versus the Parties: Representative Government and Institutional Constraints", in Armin Schäfer and Wolfgang Streeck (eds.), Politics in the Age of Austerity, Cambridge, Polity Press, p. 143-168. Streeck Wolfgang (2013), "The Politics of Public Debt: Neoliberalism, Capitalist Development and the Restructuring of the State", German Economic Review, vol. 15, n° 1, p. 143-165.

⁴⁹ Retaille, D. «Bertrand Badie La Fin Des Territoires.» QUINZAINE LITTERAIRE (1995): 30-30 ; Badie, Bertrand. Un monde sans souveraineté : Les États entre ruse et responsabilité. Fayard, 2014 ; Badie, Bertrand. L'impuissance de la puissance: essai sur les nouvelles relations internationales. Fayard, 2004.

⁵⁰ Worms, Jean-Pierre. «Crise de légitimité des élites gouvernementales et politiques françaises, et conditions d'une refondation de la république.» Revue du MAUSS 2 (2005): 105-120.

A la question connaissez-vous l'image des partis politiques dans l'opinion ?

Les différents responsables ont répondu, dans une très large majorité, que l'image est négative : ASMA, PRVM, RpDM ; Pour l'URD à travers Ibrahim NDIAYE : « l'image des partis politiques est dégradée parce que les politiques ont échoué. » Le secrétaire général-adjoint de l'URD en rajoute une couche en affirmant que : « L'opinion négative sur les partis politiques a tendance à se généraliser. »

En ce qui concerne le RPM, un de responsables pensent que la réponse à la question de l'image des partis politiques dans l'opinion est « subjective ». Et le représentant de l'UDD dit en réponse à la même question que : « Ils disent que les politiciens sont faux, mais qui n'est pas politicien dans la vie ? » Il en est de même de deux poids du microcosme politique malien. Il s'agit de Me Mountaga TALL, Président d CNID qui a affirmé que la situation des partis politiques au Mali est peu reluisante et que : « la plupart des partis et hommes politiques sont généralement soit discrédités, soit affaiblis, soit les deux à la fois ».

Lors du même Colloque, l'ancien Premier ministre, Moussa MARA a fait la même analyse en mettant en exergue la kyrielle de faiblesses des partis politiques ces termes : « la réalité malienne montre que les partis politiques vivent dans plusieurs types de précarité (idéologique, intellectuelle, matérielle, humaine, etc.) et sont sévèrement jugés par les maliens qui marquent une grande défiance vis-à-vis d'eux et des acteurs politiques. »

Une étude d'Afrobaromètre montre que la population malienne a de sérieuses réserves sur la concurrence multipartite, ce qui peut expliquer la fragmentation des partis politiques (plus de 150). L'étude explique « cette opinion négative des partis politiques s'est accrue de 10 points de pourcentage depuis 2014, mais est pareil aux niveaux enregistrés en 2002, 2005, et 2012 ».

Les enquêtés d'Afrobaromètre estiment que la concurrence multipartite conduit « souvent » ou « toujours » à des conflits violents. Malgré cette mauvaise presse des partis politiques, la démocratie jouit d'une grande légitimité au Mali, en ce sens que « deux tiers (67%) des Maliens soutiennent la démocratie, mais 37% seulement affirment être [assez ou très] satisfaits avec le fonctionnement de la démocratie [et estiment que] les élections sont le meilleur moyen de choisir les dirigeants ».

IV. Les recommandations pour accompagner les partis politiques

Les recommandations sont nombreuses et diversifiées. Elles concernent, aussi bien les partis politiques, au premier chef, mais aussi, le Gouvernement et le citoyen lambda.

En toute logique, les recommandations doivent consister à apporter des solutions à tous les déficits et faiblesses constatés lors de l'étude. Mais, le « maître-mot » entendu, tous azimuts, est la nécessité de former les militants, les responsables politiques et les citoyens en général.

« La Formation » ! Elle est une mission incontournable des partis politiques selon l'Article 36 de la charte des partis politique d'août 2005 qui stipule que : « Les partis politiques ont l'obligation d'assurer la formation civique de leurs membres, en conformité avec les principes moraux et sociaux aptes à forger des citoyens conscients de leurs devoirs envers la collectivité nationale, par la stimulation de l'esprit de solidarité, de tolérance et de dialogue, la promotion de la participation démocratique et pacifique à la vie nationale, et le respect de l'intérêt général. »

En outre, des propositions et recommandations plus spécifiques ont été faites çà et là. Ainsi, pour Issa TOGO, Président du groupe parlementaire, Adéma-PASJ, il faut en plus de la formation, qu'il y ait plus d'éthique des leaders politiques. Il pense qu'il faut que les partis politiques se ressaisissent par rapport au religieux.

⁵¹ Cette assertion a été faite lors du Colloque du Centre d'Etudes et de Réflexions au Mali (CERM) sur le Mali : 25 ans de démocratie quels enseignements ? »

⁵² Fadimata Haïdara et Thomas Isbell, Perceptions populaires des élections, de l'action publique, et de la démocratie au Mali, Dépêche No. 219 d'Afrobaromètre.

Pour Ibrahima NDIAYE de l'URD, il faut : « des hommes exceptionnels, compétents, capables de s'imposer par la persuasion ; les cadres des partis politiques doivent être des patriotes, engagés dans l'intérêt général. » Pour le secrétaire général-adjoint de l'URD, il faut une concertation nationale inclusive des partis pour sortir de la crise actuelle : entreprendre des réformes sur la Constitution, les élections et l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger. Il faut revoir le mode de scrutin, le mode de désignation des membres de la Cour constitutionnelle, mettre en place un organe unique de gestion des élections et régler la question de l'égal accès aux médias d'Etat. »

Pour l'Asma-CFP, pour accompagner à la résolution de la crise, il faut : « effectuer un choix judicieux des candidats, il faut que les élus soient crédibles, en respectant leurs engagements des campagnes électorales. Enfin, il faut que les partis évitent les alliances contre nature et que les élus soient plus proches de leurs mandants. »

L'ancien Premier ministre MARA et Me TALL, ont lors du colloque du CERM du 6 novembre 2017, l'hôtel de l'Amitié de Bamako, fait des recommandations hardies que nous faisons nôtres pour leur pertinence ; il s'agit, entre autres, de mettre en place une administration unique et pérenne pour suivre toutes les actions de formation politique avec un pouvoir de sanction ; Instaurer le scrutin uninominal pour rapprocher le député de ses électeurs et mettre en exergue son coefficient personnel, etc.

Il s'agit aussi, de prévoir des cas de retrait de récépissé avec une procédure formelle ; Instaurer la participation obligatoire aux scrutins nationaux et locaux sous peine de retrait de récépissé ; Rendre obligatoire la couverture de deux tiers du territoire concernant au moins deux tiers des populations par tout parti politique ; Encouragement et soutien aux initiatives de réflexion des partis, de la base au sommet.

Un important responsable du RPM s'est dit ; lors de l'enquête : « profondément pessimiste sur l'engagement des partis politiques et sur le don de soi pour la cause du Mali. » Mais, il demande pour accompagner les partis un sursaut de conscience nationaliste ; Mettre le pays au-dessus des intérêts particuliers ; Avoir l'amour de la patrie. »

Aux partis politiques

Grosso modo, les recommandations aux partis sont :

- former, éduquer et sensibiliser les militants et les cadres ;
- répertorier et désigner des candidats crédibles pour les élections ;
- encourager et impliquer les femmes et les jeunes dans la gestion des partis ;
- limiter la place de l'argent sale dans les partis.

En effet, certains pensent que l'argent détourné par les premiers responsables de l'ère démocratique, a pu permettre d'introduire la corruption dans l'organisation et le fonctionnement des partis et par ricochet, pervertir les processus électoraux. Une partie certaine de la dérive actuelle du pays tire son origine de cette corruption qui gangrène les partis politiques et le pays tout entier ;

- inciter les partis politiques de même sensibilité politique à se regrouper (les socialistes, les libéraux et les centristes, etc.)
- bannir et sanctionner toutes les fraudes et tous les achats de conscience ;
- appliquer la loi de décembre 2015, relative au genre ;
- éviter d'inviter les religieux dans la sphère politique : leur implication ne fera qu'affaiblir davantage les partis ;
- envisager la proposition de choix du Premier ministre parmi les élus de la Nation, majoritaires, pour renforcer les partis politiques ;
- les partis doivent se centrer davantage sur les clivages sociaux et travailler à la promotion de leaders imbibés des valeurs culturelles et morales de la nation malienne. C'est à ce prix que les partis pourront à nouveau bénéficier d'un fort soutien populaire.

⁴¹Idem.

Au Gouvernement

- Garantir encore plus la transparence des élections pour plus de crédibilité des partis, au niveau de l'organisation et au niveau du contentieux électoral, en amont et en aval ;
- l'Etat doit s'assurer et exiger que les financements soient orientés à des actions d'utilité publique ;
- plafonner les dépenses de campagnes des partis politiques et des candidats indépendants aux élections ; contrôler le financement des partis politiques ;
- adopter un mode de scrutin proportionnel qui est plus représentatif et équitable compte tenu de la fragmentation des partis politiques au Mali ;
- Tout manquement doit être sanctionné. Il faut trouver un moyen de sanctionner les partis qui n'assurent pas la formation ; par exemple en les privant de financement public, voire des sanctions plus sévères ;
- Il faut interdire le nomadisme ou transhumance politique, à la faveur de la révision constitutionnelle, à l'instar du Sénégal ;
- imposer des critères objectifs avant qu'un parti ne puisse être créé : critères de représentation ; par exemple être présent dans, au moins 70 communes, repartis sur au moins un quart des régions ;
- mener une enquête sérieuse sur le bulletin N°3 du principal promoteur d'un parti (ou ceux qui veulent créer un parti politique), etc.
- appliquer dans toute sa rigueur les dispositions de la charte des partis politiques, notamment dans l'obligation de former et éduquer les militants ;
- mener, nécessairement une réflexion sur les alliances contre nature ! elles sèment la confusion et participent aussi à décrédibiliser les formations politiques ;
- envisager la création d'un organe unique de gestion des élections, afin de circonscrire les

responsabilités et rassurer les partis et les citoyens ;

- le fichier électoral doit être définitivement nettoyé et mis sur le net, afin de donner confiance aux citoyens et aux partis et minimiser les contentieux ;
- à terme, il faut envisager les inscriptions volontaires ;
- promouvoir « l'impunité zéro » pour toute forme de fraude électorales.

Aux partis, citoyens et Gouvernement

Avec la laïcité, qui est un des fondements de la démocratie comment, il faut à terme, analyser la responsabilité des uns et des autres dans l'irruption des religieux dans la sphère électorale, en principe réservée aux partis politiques, mouvements politiques et aux candidats.

Les partis politiques et le gouvernement doivent accentuer l'éducation et la formation politique des militants.

A la FES

La FES est interpellée car, il y a franchement, du grain à moudre pour des formations politiques approfondies pour les partis politiques : les multiples fonctions politiques et sociales des partis.

Notes

Affodegon, Seyive Wilfried, and Fiacre Thibaut Zoungni. «La Désaffection Politique Des partis Politiques et la Légitimité Politique des Mouvements Sociaux et des Groupes d'Intérêts.» *PUBLIC POLICY & GOVERNANCE* 6.1 (2014): 18-32.

Arnold, Christine, and Mark N. Franklin. «Introduction: Issue congruence and political responsiveness.» *West European Politics* 35.6 (2012): 1217-1225.

Badie, Bertrand. *L'impuissance de la puissance: essai sur les nouvelles relations internationales.* Fayard, 2004.

Badie, Bertrand. *Un monde sans souveraineté: Les États entre ruse et responsabilité.* Fayard, 2014.

Baudais, Virginie, and Grégory Chauzal. «Les partis politiques et l'«indépendance partisane» d'Amadou Toumani Touré.» *Politique africaine* 4 (2006): 61-80.

Blondel, Jean. «L'analyse politique comparée et l'institutionnalisation des partis.» *Revue internationale de politique comparée* 10.2 (2003): 247-264.

Cailleba Patrice, Edelbloude Johanna, « Chapitre 1. De l'idée à l'idéologie politique », dans : Frédéric Dosquet éd., *Marketing et communication politique.* 2^e édition. Caen, EMS Editions, «Questions de société » (2017) : 9-85.

Campbell, Andrea Louise. «Policy makes mass politics.» *Annual Review of Political Science* 15 (2012): 333-351.

COCEM – Rapport final, Élections législatives, 2020.

Diamond, Larry, and Richard Gunther, eds. *Political parties and democracy.* JHU Press, 2001.

Fadimata Haïdara et Thomas Isbell, *Perceptions populaires des élections, de l'action publique, et de la démocratie au Mali,* Dépêche No. 219 d'Afrobaromètre.

Mair Peter (2013), "Smaghi versus the Parties: Representative Government and Institutional Constraints", in Armin Schäfer and Wolfgang Streeck (eds.), *Politics in the Age of Austerity,*

Cambridge, Polity Press, p. 143-168.

MOE-UE, (2018). *Rapport final de la MOE-UE Mali 2018.* Bamako: MOE UE, P14.

Otto KIRCHHEIMER, politique et juriste allemand a fait cette analyse déjà en 1966.

Przeworski, Adam. «Minimalist conception of democracy: a defense.» *Democracy's value* 23 (1999): 12-17.

Retaille, D. «Bertrand Badie La Fin Des Territoires.» *QUINZAINE LITTÉRAIRE* (1995): 30-30.

Smith, Stephen. *Négrologie: pourquoi l'Afrique meurt.* Calmann-lévy, 2003.

Streeck, Wolfgang. «The politics of public debt: Neoliberalism, capitalist development and the restructuring of the state.» *German Economic Review* 15.1 (2014): 143-165.

Thiébaud, Jean-Louis. «Lipset et les conditions de la démocratie.» *Revue internationale de politique comparée* 15.3 (2008): 389-409.

Thiriou, Céline. «Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique: éléments de réflexion à partir du cas du Mali.» *Revue internationale de politique comparée* 9.2 (2002): 277-295.

Van de Walle, Nicolas, and Kimberly Smiddy. «Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties' non libérales' africaines.» *L'Afrique politique* (2000): 41-57.

Vengroff, Richard. «Governance and the transition to democracy: Political parties and the party system in Mali.» *The Journal of Modern African Studies* 31.4 (1993): 541-562.

Worms, Jean-Pierre. «Crise de légitimité des élites gouvernementales et politiques françaises, et conditions d'une refondation de la république.» *Revue du MAUSS* 2 (2005): 105-120.

A propos des auteurs

Pr. Mohamed TRAORE

est détenteur d'un doctorat de Sciences administratives. Il est professeur de Sciences politiques et de Droit constitutionnel et membre du Comité d'experts pour la réforme constitutionnelle.

Dr. Abdoul SOGODOGO

Enseignant-Chercheur est Docteur en relations internationales, Membre du Laboratoire Gouvernance, Sociétés et Sécurité (LaGoSS) et de l'Association Française de Science Politique.